

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 21/10/2014	Dossier complet le	N° d'enregistrement 2014-17

1. Intitulé du projet

Défrichement de 7 ha de plantation d'épicéas sur la Montagne du Mont (63680 CHASTREIX) dans le cadre d'une restauration écologique et paysagère

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a	défrichement d'une surface de 7 ha de pessière

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 7 ha de pessière implantée dans les années 1950 au milieu des estives de la vallée de la Fontaine Salée. Aujourd'hui, cette pessière se trouve au coeur de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) (décret de création du 13 juillet 2007) et bénéficie du statut "d'espace naturel sensible" du département. Le plan de gestion 2014-2018 de la RNNCS (avis favorable du CNPN du 13 novembre 2013) programme une opération de restauration écologique et paysagère de cette plantation d'épicéas afin d'obtenir à terme un paysage hétérogène, alternant forêts (conversion forestière vers de la hêtraie), prairies et prés bois. Ce programme inclut le projet de défrichement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de défrichage de 7 ha est intégré dans un projet plus vaste : la restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont, vaste pessière de 46 ha.

Cette plantation est actuellement monobloc et mono spécifique. Elle est très homogène, équienne, aux contours rectangulaires et rectilignes, très pauvre en naturalité et en biodiversité. Elle constitue une verrue écologique et paysagère dans le coeur de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy. L'objectif de cette restauration est d'obtenir à long terme un paysage diversifié et hétérogène, alternant forêts, prairies et prés-bois, riche en lisières, en biodiversité et en naturalité et favorisant les échanges de populations d'espèces sauvages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Abattage manuel des tiges (préalablement marquées par l'ONF),
Extraction totale des arbres par câble mât à l'intérieur de la parcelle,
Transport par porteur jusqu'à une place de dépôt située à 400 m,
Façonnage et tri des produits sur la place de dépôt,
Extraction des grumes par grumiers sur piste forestière puis route.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4 types d'exploitation des bois sont envisagés :

- qualité pour charpente
- qualité palettes
- trituration pour papier
- pour plaquettes

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1. autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale, en application de l'article R. 332-6 du code de l'environnement : avis favorable du CNPN en séance du 13 novembre 2013 pour le premier plan de gestion 2018-2018 de la RNN Chastreix-Sancy qui intègre cette demande de travaux.
2. autorisation de travaux en site classé : avis favorable de la CDNSP (commission des sites du 30 septembre 2013)
3. autorisation "au cas par cas" et "de défrichement"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	7 ha
sur une Superficie du massif de	46 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Montagne du Mont
63680 CHASTREIX

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 78' 67" 51 Lat. 45° 51' 15" 30

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Afin d'atteindre l'objectif (une biodiversité et une naturalité optimisées...), 4 tranches de travaux sont envisagées (2014, 2020, 2026 et 2036) pour extraire 12600 m3 de bois sur les 16850 composés par la plantation. Cette première demande concerne donc la première tranche d'interventions, qui prévoit l'extraction de 5800 m3 de bois et le défrichement de 7 ha.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols : plantation d'épicéas, randonnée pédestre et équestre (un itinéraire de substitution sera créé pendant la phase de travaux, en concertation avec les acteurs locaux, puis un nouvel itinéraire sera créé après les travaux), chasse...

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la commune de Chastreix, 27 mars 1986, zone ND, zone naturelle à vocation agricoles, forestière ou touristique

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 : Mont-Dore (n°00150000) ZNIEFF type 1 : Montagne du Mont - Mont Redon (n°0015-0027)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne Espace Naturel Sensible de la Montagne du Mont (ENS du département du Puy de Dôme)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	en périphérie
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie dans le site classé de la Fontaine salée
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, en périphérie du site Natura 2000 des Monts Dore FR8301042, mais ce périmètre est en cours de modification et sa modification intégrera la montagne du Mont.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'essence même du projet est de favoriser la biodiversité et la naturalité dans cette parcelle. Plusieurs inventaires ont été menés afin de connaître la richesse écologique du site : flore (vasculaire et bryophytes) et faune (mammifère, oiseaux, insectes...) et de mieux la conserver.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts positifs sur la naturalité et la biodiversité (diversification des espèces et des milieux naturels, renforcement des liens fonctionnels des populations d'espèces animales et végétales...)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre avis, il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact. Deux gros dossiers analysent déjà les impacts de ce projet : diagnostic paysager, écologique et forestier de l'ENS Montagne du Mont (ONF, 2010) et plan de gestion 2013-2017 de l'ENS Montagne du Mont (PNRVA, 2012).

Dans une logique de gestion des aires protégées, l'objet du projet est de favoriser la biodiversité, celle des milieux ouverts (oiseaux, insectes, plantes...) et celle des milieux fermés (bryophytes, oiseaux, coléoptères...) ainsi que la naturalité du site (enlèvement d'une espèce non autochtone dans le Massif Central, l'épicéa, favoriser la régénération naturelle à base de sorbiers, hêtre...).

Les modalités de travaux ont été conçues afin de minimiser leurs impacts négatifs éventuels : extraction des bois par câble aérien et par porteur sur un passage restreint et par condition sèche, période estivale...

Ce projet de restauration est présenté en détail dans le document joint en annexe 1.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : projet de restauration écologique et paysagère de la plantation d'épicéas de la montagne du Mont dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (daté de janvier 2014)
Annexe 7 : synthèse du plan de gestion 2013-2017 de l'Espace Naturel Sensible (ENS) Montagne du Mont. Dossier qui permet d'avoir une vision globale du site, de ses enjeux, des orientations et du programme d'actions envisagées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Clermont-Ferrand le, 21/01/2014

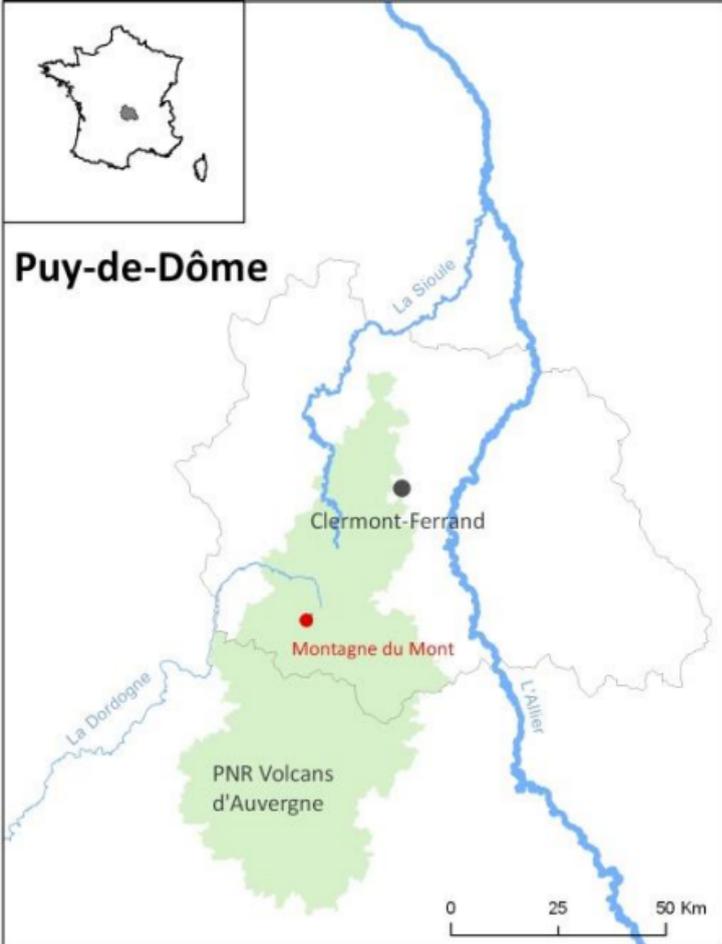
Signature

Directeur Général Adjoint
Grégoire MICHAU





Puy-de-Dôme



Conception et réalisation : SIG PNRVA CT
Fonds vecteur : PNRVA
Fond raster : Scan 25 IGN
Edition : mai 2012





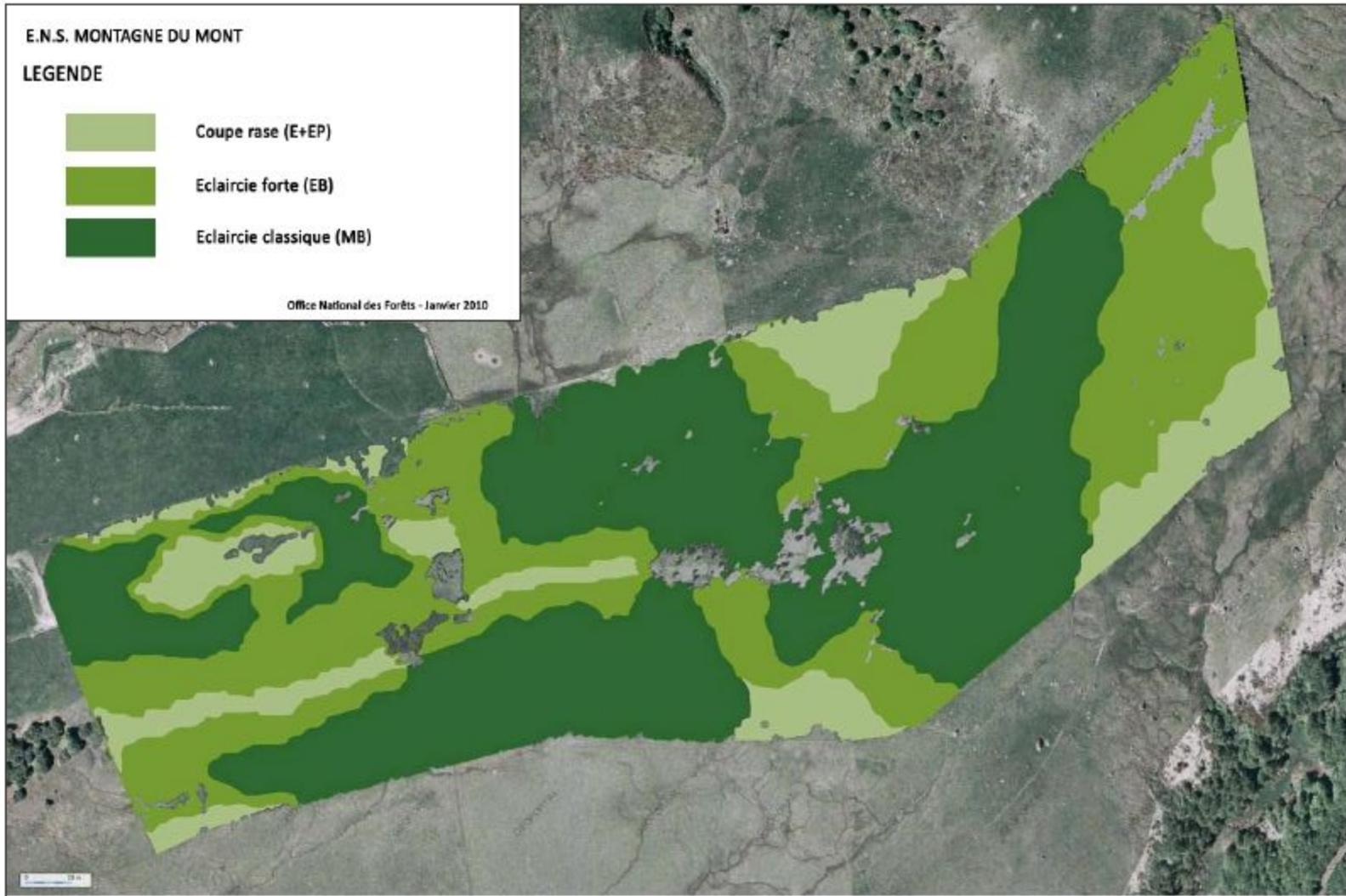


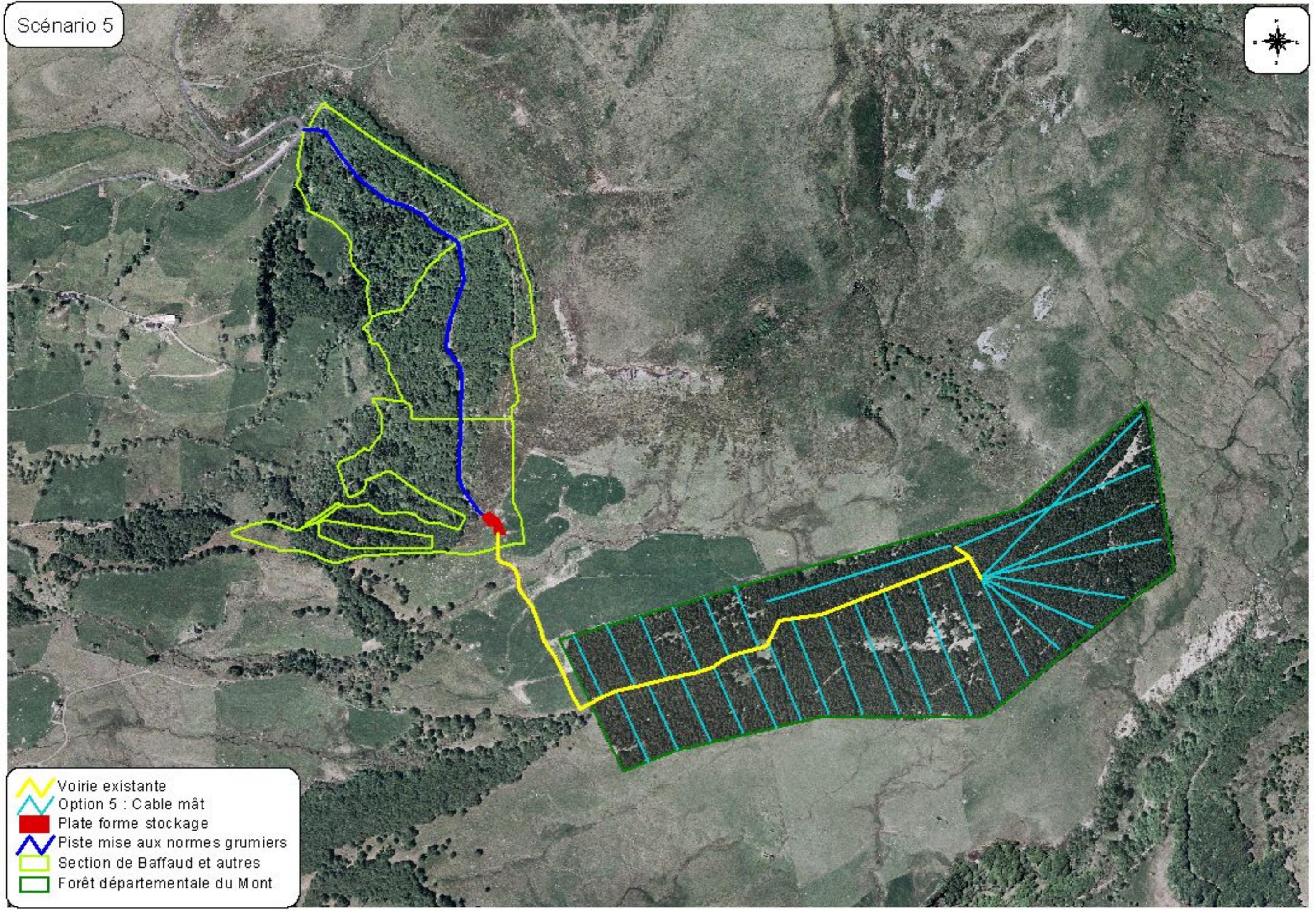
E.N.S. MONTAGNE DU MONT

LEGENDE



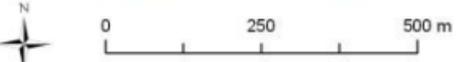
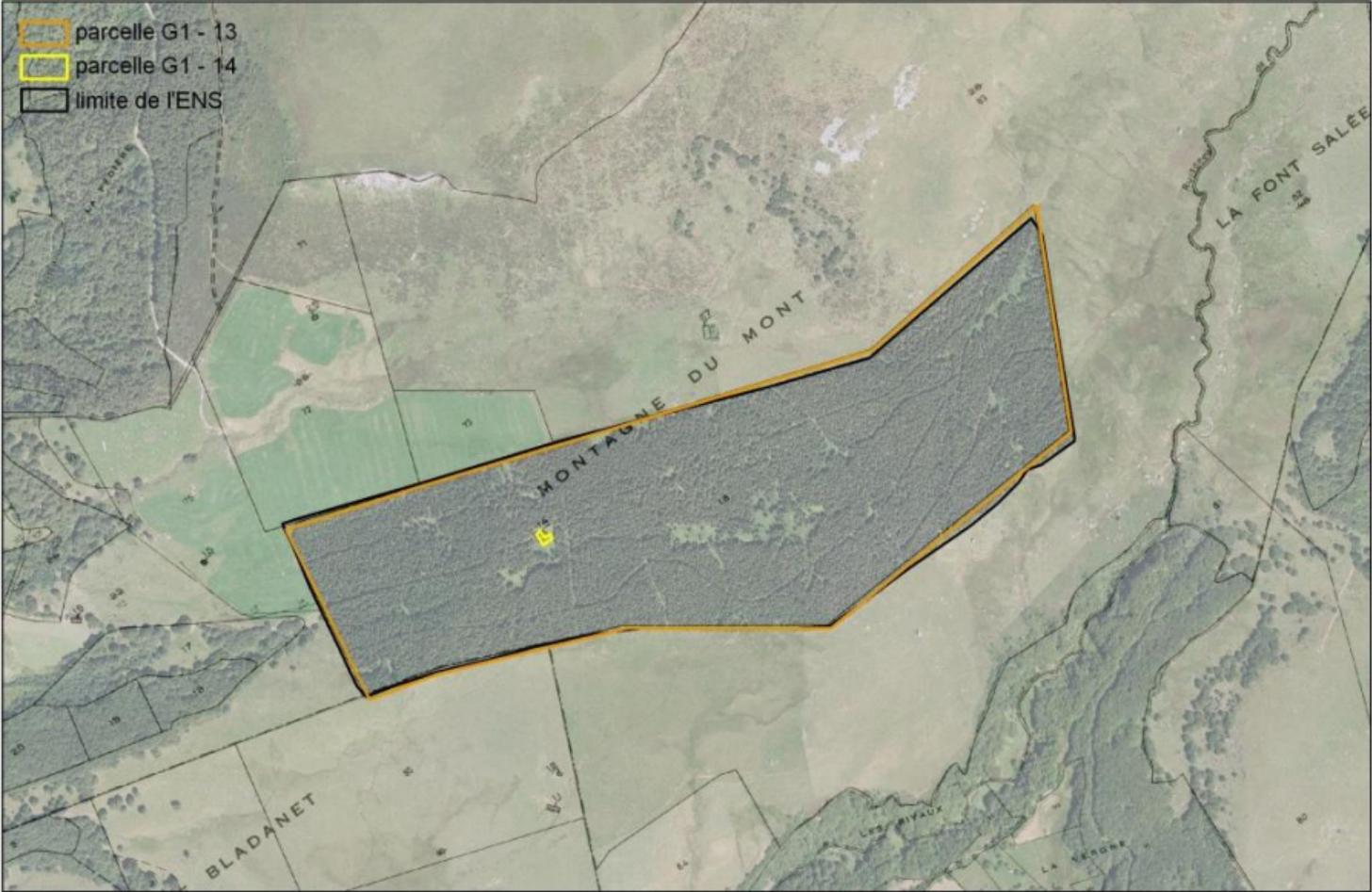
Office National des Forêts - Janvier 2010





-  Voirie existante
-  Option 5 : Cable mât
-  Plate forme stockage
-  Piste mise aux normes grumiers
-  Section de Baffaud et autres
-  Forêt départementale du Mont

-  parcelle G1 - 13
-  parcelle G1 - 14
-  limite de l'ENS



Conception et réalisation : SIG PNRVA CT
 Fonds vecteur : PNRVA
 Fonds raster : Ortho Geodis GRAIG 2009 & Cadastre
 Edition : mai 2012



Réserve Naturelle Nationale
CHASTREIX SANCY

Restauration écologique et paysagère de la plantation d'épicéas de la montagne du Mont dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

Cahier des charges techniques : tranche 2014



Janvier 2014



Sommaire

Introduction.....	3
Contexte historique et administratif.....	5
Un patrimoine naturel essentiellement lié aux milieux ouverts.....	6
Un programme de restauration écologique et paysagère sur du long terme	9
Une restauration progressive, innovante et expérimentale.....	11
Les travaux de 2014.....	13
La période des travaux.....	13
Première technique particulière retenue : le débardage aérien par câble mâât à l'intérieur de la parcelle.....	13
Deuxième technique particulière retenue : une extraction des bois par porteur forestier exclusivement par temps et sol secs.....	14
Les accès pour les porteurs et leur remise en état	15
La place de retournement.....	17
Le stockage des bois.....	17
L'extraction des bois par grumier.....	18
Sécurité du chantier et information du public	18
Modalités diverses	19
Financement prévisionnel pour 2014	20
Rétro planning prévisionnel	20
La gestion envisagée après 2014.....	21
Le massif forestier	21
L'estive boisée / futaie claire et prés-bois.....	21
Les prairies.....	21
Les suivis prévus par le plan de gestion spécifique de l'ENS (2013-2017)	21
Conclusion	22
Principales références bibliographiques	22
Annexes	23

Introduction

La Montagne du Mont est une plantation d'épicéas de 46 ha située à 1300 mètres d'altitude au cœur de la Fontaine salée, magnifique vallée glaciaire surplombée par le puy de Sancy, sommet du Massif Central. Ce bel ensemble écologique est contenu dans le territoire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS).

Cette plantation, propriété du Conseil général, a été acquise et est labellisée "espace naturel sensible" (ENS) par le département du Puy-de-Dôme depuis 2002.

Le boisement se détache dans le paysage en raison de sa position centrale dans la vallée, de ses formes géométriques, de ses contours rectilignes, de sa surface notable et de la nature artificielle de son peuplement. Il forme un "point noir" écologique, puisque très peu d'espèces animales et végétales s'y développent, et paysager, particulièrement visible depuis les crêtes du Sancy, haut lieu de visite touristique.

Afin d'effacer les impacts négatifs de cette plantation et de restaurer biodiversité, naturalité et paysage attrayant, un programme de restauration écologique et paysagère a été conçu en partenariat avec de nombreux acteurs (RNNCS, DREAL, Conseil général 63, ONF, PNRVA essentiellement) et est proposé dans le cadre de l'application du premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.





Contexte historique et administratif

Le site était auparavant occupé par des estives bovines comme le sont encore aujourd'hui les terrains en périphérie. En 1958, lors d'un changement de propriétaire, une plantation a été réalisée avec l'aide du Fonds Forestier National. Actuellement, elle se compose à 90 % d'un **peuplement mono strate et mono spécifique d'épicéas communs**. Les 10 % restants correspondent à des tourbières, groupements tourbeux et clairières.

Outre sa position au sein de la RNNCS, plusieurs statuts réglementaires environnementaux se superposent sur cet espace :

- "espace naturel sensible" de la Montagne du Mont,
- site classé de la Fontaine salée (pour partie),
- site Natura 2000 des Monts-Dore (en projet d'extension),
- ZNIEFF de la Montagne du Mont-Mont Redon et ZNIEFF de la Vallée de la Fontaine salée,
- relève du régime forestier,
- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA).

Cette parcelle a été **acquise en 2002 par le Conseil général du Puy-de-Dôme** dans le cadre de sa politique "espaces naturels sensibles" (ENS), avec l'appui de l'Etat (DIREN) et du PNRVA. La réalisation d'études naturalistes et la **rédaction d'un plan de gestion** ont été confiées par le Conseil général au Syndicat mixte du PNRVA **en 2003**. Ce plan de gestion a permis de fixer un premier diagnostic du secteur ainsi que les grandes lignes d'orientation de gestion, en concertation avec les acteurs locaux. Plusieurs études complémentaires ont aussi précisé cet état des lieux : oiseaux, rhopalocères, odonates, paysagers, habitats naturels, bryophytes, coléoptères, chauves-souris... Avant la mise en application de ce plan de gestion, il était cependant important de mieux définir les conditions techniques et financières de la restauration écologique et paysagère ainsi que d'éclaircir le contexte juridique et administratif local de cette parcelle boisée située au sein de la future RNNCS.

En 2004, conformément à l'article L 111-1 du code forestier, cette parcelle a été soumise au régime forestier. Compte-tenu de l'importance du projet de restauration, de la nécessité d'une étude de faisabilité technique précise, du projet en cours de RNNCS, d'un plan de gestion de l'ENS en cours de mise en œuvre, le conseil général 63 et l'ONF ont décidé de réaliser un diagnostic paysager, écologique et forestier, transitoire et préalable à la rédaction d'un aménagement forestier.

La création de la RNNCS par décret ministériel en juillet 2007 est une reconnaissance de l'intérêt patrimonial majeur de ce territoire. La parcelle de la Montagne du Mont occupe une place centrale dans ce nouvel espace protégé. Cette protection réglementaire change notablement le contexte administratif et juridique et exige un partenariat renforcé entre les acteurs. En 2008, l'Etat désigne par convention le Syndicat mixte du PNRVA et l'ONF comme gestionnaires de la RNNCS.

En 2010, l'Office National des Forêts finalise un **diagnostic paysager, écologique et forestier** de l'ENS Montagne du Mont et propose un schéma opérationnel d'intervention forestière incluant plusieurs scénarios techniques. Cette étude est la résultante du document transitoire qui devrait aboutir à un aménagement forestier.

En 2011, les services du Conseil général considèrent que le plan de gestion 2005-2009, resté théorique, se doit d'être actualisé notamment parce que les éléments techniques de l'intervention forestière pour la restauration sont à présent clairement définis et qu'un partenariat avec les gestionnaires de la RNNCS est opérationnel.

Le **nouveau plan de gestion (2013-2017) de l'ENS** vient d'être rédigé avec l'appui du PNRVA et validé par le Comité de Labellisation et de Suivi des ENS du 63. L'enjeu majeur consiste en une restauration écologique et paysagère exemplaire et originale, dont la possibilité a été prise en compte dans le décret de création de la RNNCS.

Le premier plan de gestion (2014-2018) de la RNNCS est en phase finale d'approbation. Le projet de restauration écologique et paysagère est considéré comme un objectif et un acte de gestion de la RNNCS et est, à ce titre, intégré dans le plan. Dans ce contexte, l'autorisation de travaux sera donnée dans le cadre de l'approbation ministérielle de ce premier plan de gestion RNNCS.

Un patrimoine naturel essentiellement lié aux milieux ouverts

Malgré sa détérioration, la parcelle de la Montagne du Mont possède des valeurs en termes de patrimoine naturel, grâce à la présence de plusieurs milieux naturels et espèces d'intérêt patrimonial. **Les tourbières et prairies humides situées dans les clairières** sont les plus remarquables, avec 4 habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire (directive Habitats) (cf. cartes 1 à 5 en annexe). Les espèces patrimoniales se rencontrent essentiellement dans les zones ouvertes et les lisières :

- 87 espèces de flore vasculaire dont 7 à valeur patrimoniale (Saule des lapons, rossolis à feuilles rondes...)
- 111 espèces de bryophytes dont 10 à valeur patrimoniale (*Hamatocaulis vernicosus*, *Brachydontium trichodes*...) et les groupements bryophytes les plus remarquables sont liés aux rochers humides et aux zones humides,
- 121 espèces d'insectes dont 10 patrimoniales (cuivré de la bistorte, azuré des mouillères, damier de la succise...),
- 57 espèces d'oiseaux dont 2 à valeur patrimonial (merle à plastron et tarin des aulnes),
- 5 reptiles et amphibiens, tous à valeur patrimoniale (vipère péliade, lézard vivipare...)
- 23 espèces de mammifères dont 7 à valeur patrimoniale (5 chauves-souris, crossope aquatique...).

Le diagnostic patrimonial de la parcelle établi par le plan de gestion 2013-2017 de l'ENS démontre :

- des tourbières et zones humides en état de conservation dégradé à altéré par l'assèchement, l'atterrissement, la colonisation par la molinie et les joncs, les faibles connectivités et surfaces, la structure fragmentée et la capacité de régénération incertaine,
- une flore dépendante de la conservation des milieux ouverts et des connexions avec les populations alentours. Notons cependant la présence de plusieurs bryophytes patrimoniaux liés au couvert forestier,
- une faune avec de faible effectif essentiellement dépendante de la conservation des milieux ouverts, de la densité du couvert végétal et des connexions avec les populations alentours,
- une très faible biodiversité et naturalité des futaies d'épicéas.

L'intérêt de la pessière réside donc principalement dans la mosaïque d'habitats présents dans les clairières et dans les potentialités des milieux ouverts et des lisières alentours. En effet, la vallée de la Fontaine salée, véritable cœur de nature, est reconnue pour ses qualités paysagère, géomorphologique, son chevelu hydrographique et ses milieux tourbeux et forestiers, avec une faune et une flore associées d'une grande diversité et qualité.

Un **deuxième intérêt potentiel** existe et est à prendre en compte : le **développement de la naturalité forestière**. Il conviendra de conserver les bryophytes patrimoniaux déjà présents sur les rochers humides mais aussi sur certains bois morts. La conversion vers une végétation forestière spontanée, qui évoluera en faveur d'une hêtraie, permettra de gagner en biodiversité et en

naturalité. Cette conversion permettra aussi d'assurer partiellement une continuité forestière entre les importants et anciens boisements du rebord nord du plateau de la Masse et le cirque de la Fontaine salée.

L'impact de la pessière est indéniable et agit à différents niveaux (sol, eau, faune, flore, habitat). Si aucune étude n'est disponible pour en mesurer les impacts sur les sols et les eaux, les observations *in situ* et la bibliographie apportent des éléments de confirmation sur plusieurs points (fertilité réduite des sols et acidification des horizons superficiels, modification du régime hydrique et du micro climat, impacts sur les cours d'eau, baisse de la biodiversité...).

D'autre part, cette plantation d'épicéas forme un imposant "point noir" paysager totalement artificiel et peu esthétique, en plein centre du cirque glaciaire de la Fontaine salée. Depuis les crêtes du Sancy, visitées par environ 200 000 personnes en été, elle est particulièrement visible.

Après plusieurs années de réflexion et d'études où de multiples options de gestion ont été envisagées (non intervention, coupe à blanc, exploitation traditionnelle ou alternative), le choix collectif d'une **restauration écologique et paysagère progressive, expérimentale** et prenant en compte la biodiversité et le fonctionnement écologique, a été effectué localement.



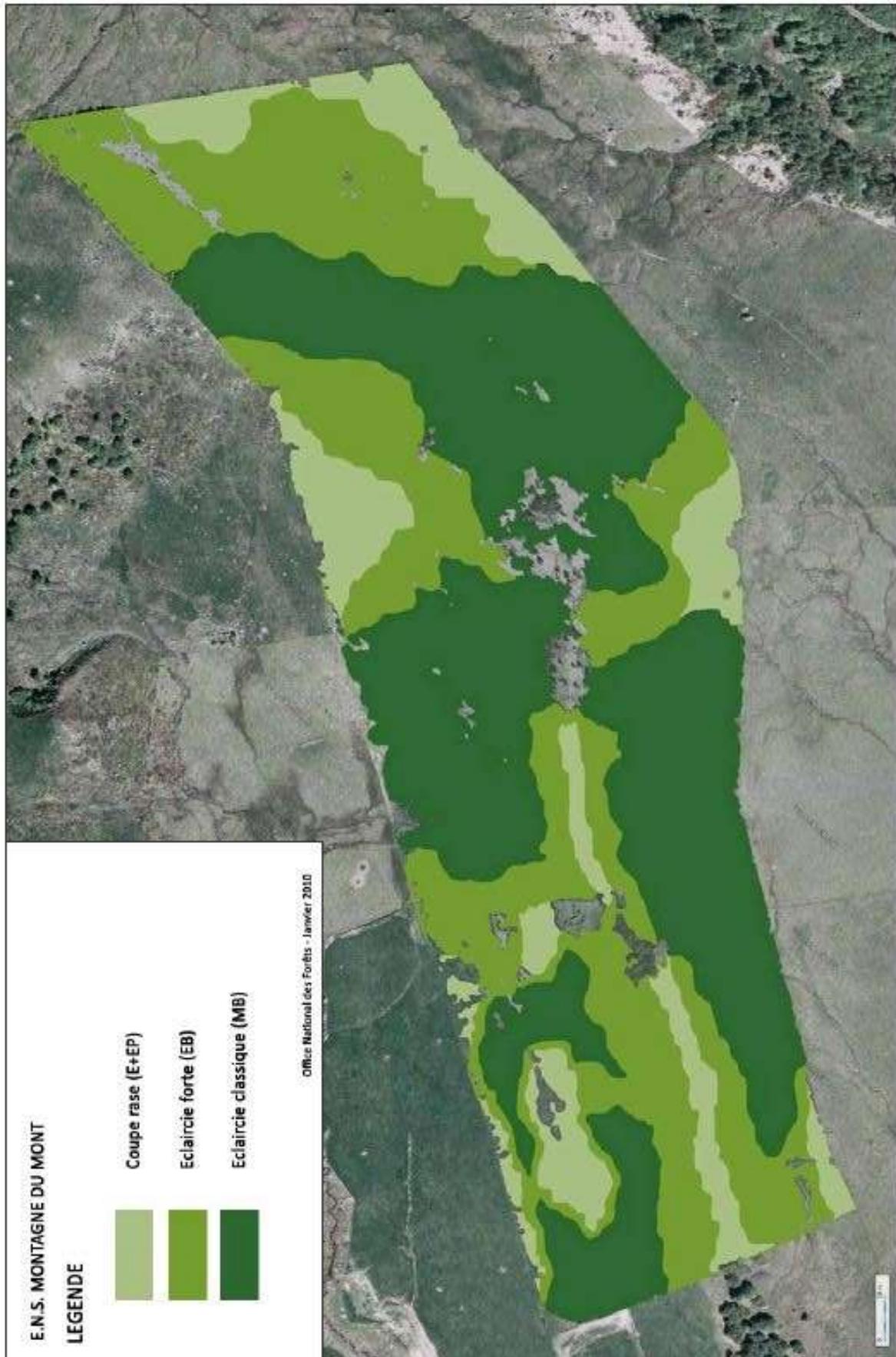


Figure 1 : intensité des éclaircies forestières selon les secteurs

Un programme de restauration écologique et paysagère sur du long terme

Le diagnostic sylvicole de 2009 concluait ainsi son étude : « nous sommes en présence d'un peuplement forestier d'altitude, de stabilité moyenne, très fortement exposé aux effets des vents dominants (ouest et sud), du givre et de la neige lourde, avec de nombreux sujets écimés (30 %). Les qualités stationnelles sont bonnes et permettent une exploitation forestière assez soutenue. Le niveau des indices synthétiques observés montre que si des interventions sylvicoles doivent être réalisées, il est impératif qu'elles soient conduites dans des délais assez brefs. **Tout retard d'intervention se traduirait par une augmentation du risque d'instabilité du peuplement**, pouvant aller à moyen terme (5 à 10 ans) à une impossibilité d'intervenir en opération d'éclaircie. La structure actuelle avec des lisières fermées présente un effet de bloc qui participe actuellement au maintien de la stabilité ».

Le plan de gestion 2013-2017 de l'ENS a identifié 4 enjeux majeurs de conservation :

1. la restauration écologique et paysagère de la plantation,
2. la préservation des tourbières et des zones humides,
3. l'amélioration de l'état des ruisseaux et de leur fonctionnalité,
4. la préservation des espèces patrimoniales.

L'objectif à long terme de cette restauration est de retrouver une biodiversité, des groupements végétaux et des paysages plus naturels que cette plantation monobloc et mono spécifique.

Le paysage souhaité sera diversifié et hétérogène, alternant forêts, prairies et près-bois, riche en lisières et en biodiversité et favorisant les connexions des populations d'espèces. Au niveau paysager, il s'agira de réduire l'aspect compact et artificiel de l'actuelle plantation, en éliminant les contours rectilignes, en diversifiant les structures de végétation et les essences arborées.

Les résultats attendus sur le long terme - pour environ 2100 ! – sont (figure 1 et 2) :

- **la conversion vers une hêtraie-sapinière sur une surface de 19,8 ha**, où la naturalité sera recherchée, des îlots de sénescence conservés ainsi que les espèces forestières (bryophytes, champignons...),
- **la conversion vers un système hétérogène mêlant futaie claire par endroits, estive boisée et bosquet de vieillissement à d'autres sur une surface de 15 ha**, qui permettra un accueil diversifié de cortège animal et végétal et assurant des possibilités de connexion pour ces différents groupes,
- **la transformation de 7 ha en prairies**, créant des corridors de milieux ouverts reliant les clairières intérieures aux espaces ouverts périphériques, qui accueilleront et assureront la connexion de populations de nombreuses espèces végétales et animales patrimoniales (Cuivré de la bistorte, azuré des mouillères...).



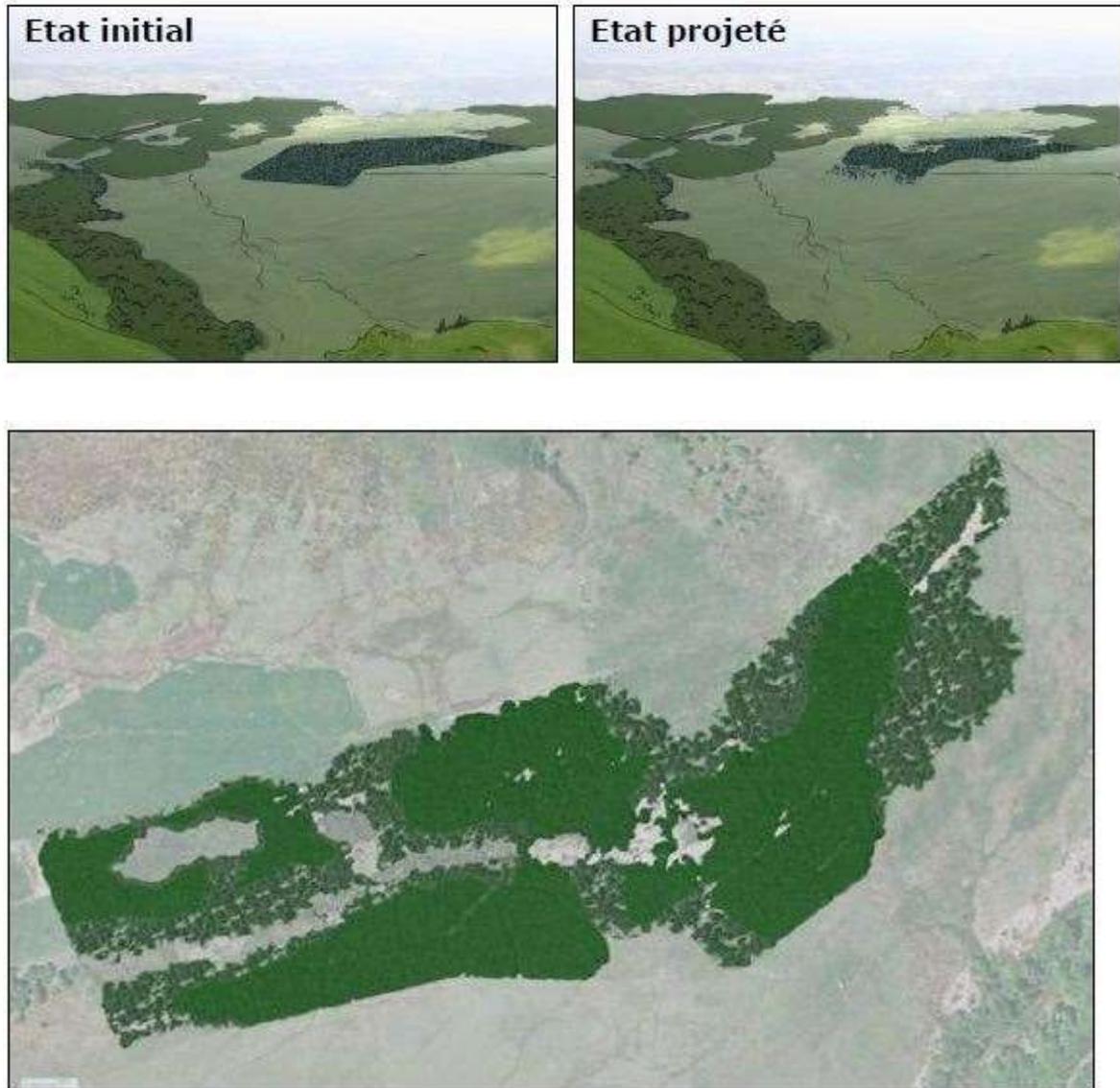


Figure 2 : essai de représentation des résultats attendus de la restauration écologique et paysagère (pour 2036)

Tableau 1 : Chronologie des opérations.

Zones		emprises cours d'eau, tourbières et paysagères (E+EP)	estives boisées (EB)	massif forestier (MF)	Total
Année	Surface ha	7	15	19,8	41,8
2014	Type de coupe	Coupe à blanc	Eclaircie	Eclaircie	
	Volume de bois m ³	2412	1650	1782	5844
2020	Type de coupe		Eclaircie	Sélective	
	Volume de bois m ³		1200	1485	2685
2026	Type de coupe		Eclaircie	Sélective	
	Volume de bois m ³		750	1386	2136
2036	Type de coupe		Eclaircie	Sélective	
	Volume de bois m ³		450	1485	1935

Une restauration progressive, innovante et expérimentale

Un volume de 16 853 m³ de bois en place est estimé sur la parcelle de la Montagne du Mont. Quatre phases d'extraction de bois sont programmées sur plus de vingt ans (2014, 2020, 2026 et 2036) et à réaliser sur quatre zones distinctes. Elles permettront d'extraire 12 600 m³ de bois, soit 75 % du volume total.

Le diagnostic forestier de 2009 préconisait une démarche progressive afin de :

- préparer le peuplement à résister aux éléments naturels (vent, neige, givre) lors des opérations d'ouverture,
- assurer la pérennité du peuplement tout en le faisant évoluer vers une structure irrégulière et d'essences variées,
- de favoriser une recolonisation partielle par des essences spontanées et sans doute à terme l'élimination de l'épicéa.

Quatre zones d'intervention ont été distinguées :

- **les cours d'eau, tourbières et corridors**, zone E (Eau), sur 1,6 ha où toutes les tiges d'épicéas seront enlevées en 2014 ;
- **les emprises paysagères** (zone EP) correspondent aux futures prairies, sur 5,4 ha, où toutes les tiges seront coupées en 2014 ;
- **les estives boisées** (EB) où un système de pré-bois et futaie claire sera mis en place, avec une extraction de 4000 m³ de bois et une coupe progressive de 1/3 à ¼ des tiges est prévue, avec un objectif de 250 tiges par ha au bout de 15 ans ;
- **le massif forestier** (zone MF) où la conversion vers un boisement naturel à base de hêtre est envisagée et une extraction d'environ 6000 m³ d'épicéas, dans le cadre d'éclaircies progressives et classiques afin d'amorcer rapidement l'irrégularisation et la diversification du peuplement en s'appuyant sur les micro trouées existantes.

L'exploitation de ces 4 entités (E, EP, EB, MF) (tableau 1 et figure 1) se fera simultanément sur l'ensemble de l'ENS, afin de limiter au maximum les impacts sur le milieu et d'optimiser les interventions, mais en suivant des critères d'intensité et de répartition propres.

En 2013, 97 arbres porteurs de micro-habitats (nids d'oiseaux, cavités, décollements d'écorce, nombreux lichens, champignons, arbres morts...) ont été identifiés, inventoriés, décrits et marqués (carte 6). Ces arbres seront conservés et leur évolution sera suivie.

Après l'avoir envisagé, il n'a pas été retenu, pour l'instant, de mettre en place des îlots de vieillissement ou de non intervention. Les arguments sont :

- pas de zones à forte naturalité nécessitant cette mesure,
- pas de zones à forte valeur patrimoniale nécessitant cette mesure,
- une éclaircie partielle est nécessaire sur l'ensemble de la pessière afin de favoriser la pousse et le vieillissement des arbres restants, la régénération spontanée (afflux de lumière au sol) et la biodiversité,
- aucun secteur d'accueil spécifique pour des espèces patrimoniales n'a été identifié. La reproduction des oiseaux patrimoniaux n'est pas cantonnée à un secteur exclusif, elle peut se produire dans n'importe quel endroit de la pessière.

La mise en place d'îlots de vieillissement est cependant envisagée par le plan de gestion de l'ENS 2013-2017. Une nouvelle réflexion sera lancée avant la deuxième tranche de travaux prévue en 2020.

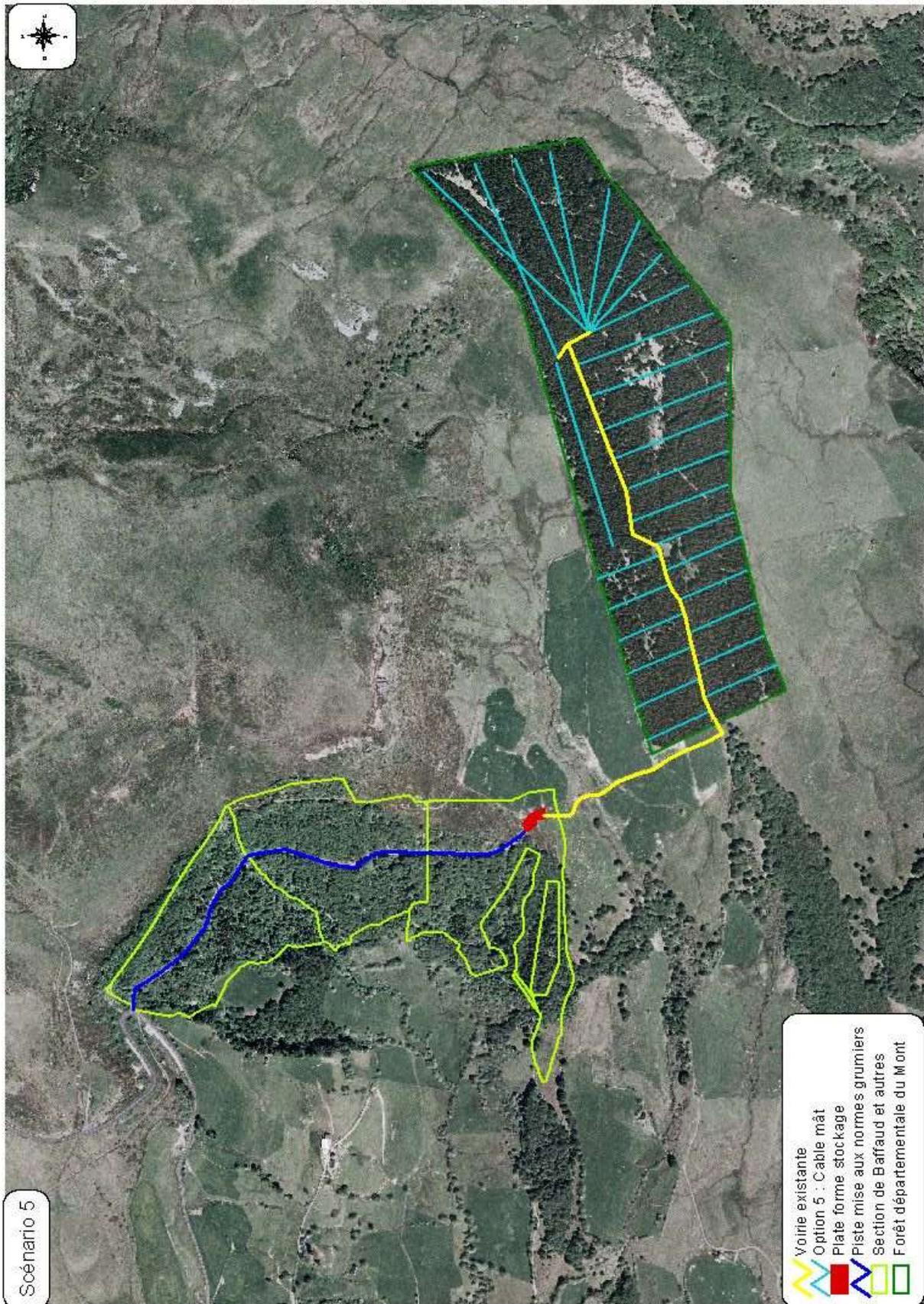


Figure 3 : accès et modalités d'exploitation forestière envisagés pour 2014

Les travaux de 2014

La première tranche de travaux est prévue pour 2014 (tableau 1). Elle vise à l'exportation d'environ 6000 m³ de bois d'apicéa.

Après l'examen de plusieurs scénarios par un comité technique (composé essentiellement de représentants du Conseil général 63, de la DREAL Auvergne, de l'ONF, du PNRVA, de la RNN Chastreix-Sancy et ponctuellement de la DDT), celui retenu consiste en (figure 3) :

- abattage manuel des tiges,
- extraction totale des produits,
- pas de dessouchage,
- débardage aérien des arbres avec leurs branches par câble-mât à l'intérieur de la parcelle Montagne du Mont,
- séparation des produits en bout de ligne des câbles mâts, avec ébranchage et billonnage (avec une pelle munie d'une tête d'abatteuse). 4 tas de billons seront distingués : 1 de qualité pour charpente, 2 pour palettes, 3 pour trituration (papier), 4 pour plaquettes.
- transport des billons (longueur entre 2 et 4 m) par porteur à travers la parcelle ENS et sur les prairies de Monsieur Audebert (servitude de passage) jusqu'à la place de dépôt,
- création d'une plateforme de dépôt et retournement à l'entrée de la pâture de Monsieur Audebert,
- traitement des produits sur la place de dépôt : broyage pour trituration et plaquettes,
- l'exportation des produits par grumier sur la route forestière en forêt sectionale de Baffaud et autres (hors RNNCS).

La période des travaux

Elle est envisagée entre début juin et fin septembre 2014 (soit un potentiel d'environ 80 jours de travail), afin d'être plutôt en phase finale de la reproduction des oiseaux, merle à plastron notamment, et de bénéficier des conditions les plus sèches possibles. Le chantier pourra déborder sur octobre, surtout afin d'extraire les bois déjà coupés.

Première technique particulière retenue : le débardage aérien par câble mât à l'intérieur de la parcelle

La technique alternative de **débardage aérien par câble mât à l'intérieur de la parcelle** a été choisie, malgré un coût élevé, car elle permet des franchissements portés (ou semi-portés) au-dessus des milieux sensibles (ruisseaux, tourbières, zones humides...) et de réduire considérablement les impacts sur les sols (tassement, orniérage...) et sur les végétations. Elle permet aussi de s'affranchir en partie des aléas climatiques et notamment ceux liés à l'humidité des sols.

Pour évacuer les 5850 m³ de bois en 4 mois et sachant qu'un équipement de câble mât fonctionnant en continu permet d'exploiter 800 m³ par mois, il est prévu **de doubler les installations de câble mât**. Il s'agira soit d'une entreprise possédant deux équipements, ce qui est extrêmement rare, soit de deux entreprises différentes, ce qui sera certainement le cas.

Les véhicules motorisés liés au fonctionnement des câbles mât seront autorisés à circuler uniquement sur la piste d'exploitation (en jaune dans la figure 3). Les autres secteurs, y compris les layons d'exploitation (en bleu dans la figure 3), leur seront interdits.

Trois autres scénarios ont été abandonnés :

- l'exploitation traditionnelle par abattage mécanisé n'a pas été retenue car :
 - elle n'aurait été possible que sur 30 à 40 % de la surface,

- elle aurait nécessité le passage de nombreux engins, avec des conséquences très néfastes : bruit, pollution, compactage du sol, ornières, voire création de pistes,
- elle aurait nécessité une importante remise en état (après le passage des engins forestiers), qui aurait augmenté notablement le coût de l'opération jusqu'à dépasser celui de l'exploitation par câble mât.
- le débardage par traction animale n'a pas été retenu car le volume de bois à exploiter est très important et aurait demandé plusieurs années de chantier ;
- le débardage aérien jusqu'à la place de dépôt (comprenant donc le passage au-dessus des prairies voisines de Monsieur Audebert), en raison d'un coût très élevé et de difficultés techniques quasi insurmontables (nécessité de disposer de 2 à 3 entreprises différentes de débardage aérien sur le chantier) .

Deuxième technique particulière retenue : une extraction des bois par porteur forestier exclusivement par temps et sol secs

Environ 600 passages à vide et 600 passages à plein seront nécessaires pour sortir les 6000 m3 de bois de la parcelle et les acheminer vers la place de dépôt (1 porteur transporte 10 m3 de bois).

Les porteurs forestiers seront de taille réduite (12 tonnes de charge, donc un poids chargé de 28 tonnes contre 36 tonnes pour un porteur classique) et équipés de 8 roues munies de pneus basse pression de 0,8 m de large. Ces deux dispositions limiteront considérablement les impacts négatifs sur les sols.

Une clause technique particulière du marché précisera aux entreprises que **la reprise des bois par porteur forestier s'exécutera uniquement lorsque les sols seront secs** et cessera dès que les conditions seront humides et les sols mouillés. Le maître d'œuvre de l'opération et les gestionnaires de la RNN seront extrêmement attentifs au respect de cette clause.

Après une période pluvieuse, ce sera à l'ONF, maître d'œuvre du chantier, en concertation avec les gestionnaires de la RNNCS, de donner le signal d'une reprise du chantier, *via* un ordre de service de démarrage. Ce signal sera donné uniquement lorsque le sol sera sec. De même, dès qu'un épisode pluvieux commencera, le chantier cessera, *via* un ordre de service d'interruption.

Si pour des raisons climatiques (fortes pluviométrie sur l'été 2014), le chantier ne peut se finir sur 2014 **il sera reporté sur l'été 2015.**

Cette mesure "interdiction de circuler par conditions humides (pluie + ressuyage)" permettra de limiter au maximum les impacts négatifs de l'utilisation de cette piste d'exploitation.

Un aller/retour de porteur sur la Montagne du Mont durera en moyenne 30 minutes, pour une extraction de 10 m3, soit 20 m3/heure et 320 m3 pour une journée de 16 heures. Il est effectivement prévu qu'il y ait **2 postes de porteur** sur le chantier (soit même porteur utilisé par 2 conducteurs différents sur 2 plages horaires continues d'une même journée ; soit 2 porteurs avec 2 conducteurs à 8 heures/jour). Dans ce dernier cas (fonctionnement de 2 porteurs en même temps), le croisement des porteurs aura lieu sur la place de dépôts ou sur les places de travail (à l'endroit où le mât sera positionné).

Avec ce mode de fonctionnement, qui sera mentionné dans le cahier des clauses techniques du marché, le prestataire de travaux aura besoin de **19 journées de beau temps** (ou 19 journées de transport par porteur) **pour évacuer les 6000 m3 de bois** sur les 4 mois prévus pour mener à bien ce chantier.

Dans la meilleure configuration, il est prévu **4 campagnes d'environ 5 jours d'extraction de bois par porteur(s)** : début juillet, début août, début septembre et à la fin du chantier.

L'impact attendu de ces 1200 passages de porteur par condition sèche est l'arasement de la végétation et la mise en suspension de poussières. Le creusement du sol et les ornières seront minimisés.

Seul un fossé de drainage, présent dans la prairie de Monsieur Audebert et accueillant temporairement de l'eau, sera franchi par les porteurs forestiers. Ce fossé est identifié, par excès, comme cours d'eau dans la carte 3 en annexe (à l'ouest de la plantation). Ce franchissement se fera, conformément aux règles de l'art et aux recommandations des services de la police de l'eau, par la pose d'un kit de franchissement (buse PEHD + billons pour caler la buse) qui sera démonté à la fin du chantier.

Le porteur ne fera pas demi-tour en forêt puisque l'engin portant le câble mât sera au milieu de la piste. Il arrivera en marche arrière, ce qui est facile pour ces engins qui possèdent un poste de conduite inversé.

Les porteurs seront autorisés à se déplacer uniquement sur la piste d'exploitation figurée en jaune dans la figure 3. Tous les autres secteurs leur seront interdits.

Les accès pour les porteurs et leur remise en état

Cette option retenue, avec extraction des bois par porteur, nécessite le passage des véhicules forestiers (uniquement les porteurs) à travers la parcelle ENS et la n°115 (section G1 de Chastreix) appartenant à Monsieur Audebert.

Ce passage mesurera de 4 à 5 m de large.

A travers la parcelle ENS, il s'agit d'une voirie existante pour environ 950 m de longueur (au plus long). Si besoin est, une remise en état sera effectuée. Elle consistera surtout en une remise à plat du sol, si des ornières sont apparues.

Entre la parcelle ENS et la place de dépôt, les porteurs devront traverser les prairies de Monsieur Audebert, propriétaire privé, sur environ 450 m de long dans la RNN Chastreix-Sancy. C'est une servitude de passage. Une voirie est déjà existante sur environ 1/3 de la longueur ; elle nécessitera un très léger renforcement (apport localisé et faible de matériaux). Les 2/3 restants ne disposent pas de voirie. Cette portion d'environ 300 m passe à travers des prairies de fauche. L'emplacement du cheminement des porteurs sera balisé sur le terrain (avec des rubalises) afin qu'ils n'en sortent pas. Cet emplacement sera conclu sur le terrain avec Monsieur Audebert. Une convention de passage entre Monsieur Audebert et le conseil général du 63 est en cours de signature.

Si besoin, les prairies de fauche seront remises en état après travaux : mise à plat et ensemencement avec un mélange de graines de montagne. Il n'est pas prévu de fertilisation visant à favoriser la reprise des zones ensemencées. Le passage envisagé ne traverse ni zone humide, ni milieu naturel à valeur patrimonial.

Pour rappel, l'extraction par porteurs sera effectuée uniquement par temps et sols secs. Les impacts attendus des passages sont donc faibles (arasement de la végétation uniquement et poussières). La remise en état sera a priori minime. Cette remise en état a été intégrée dans les couts du chantier.

La place de retournement

La parcelle cadastrale concernée est la n°54 (section D de Chastreix) appartenant aux habitants de Loubazeix, la Gerbaudie, la Pendrie et cop. Une demande d'aménagement a été effectuée auprès de ces propriétaires.

La place de retournement est en forme de T (figure 4). Les grumiers arrivent par la piste forestière des Salis, s'avancent jusqu'à la clôture en limite de la parcelle n° 115, puis ils font marche-arrière sur la place de retournement et repartent en marche avant sur la piste des Salis après avoir chargé le bois.

Seule une petite partie de la place de retournement fera l'objet de travaux (partie hachurée sur le schéma). Ces travaux seront exécutés sur une surface d'environ 102 m² et consistent :

- sur une surface de 90 m², soit 18 m de long et 5 m de large, en un léger terrassement afin d'obtenir une surface plane et un apport de matériaux concassés sur 30/40 cm d'épaisseur. Les grumiers se gareront sur cet emplacement afin de charger les bois.
- sur une surface de 12 m² (1 m de large en moyenne), en un enlèvement de la terre et d'un rocher et un apport de matériaux concassés afin que les camions puissent faire leur virage arrière.

Cette place de retournement sera conservée après les travaux, puisqu'elle est susceptible de servir en 2020.

Le stockage des bois

Afin de pouvoir disposer d'un stock tampon et ainsi de mieux répartir l'organisation du chantier et l'extraction des bois, il est prévu que la capacité de stockage des bois soit d'environ 2070 stères. Les bois seront entreposés sur 1, 2 et 3 piles de part et d'autre de la place de retournement sur une surface d'environ 460 m² (18 m de long x 4 m de large x 3 ; 18 m x 4 m x 2 ; 25 m x 4 m). Comme les piles de bois feront environ 4,5 m de hauteur, la capacité de stockage sera d'environ 2070 stères de bois. Quelques noisetiers et genêts devront être supprimés.

Avec cette capacité de stockage minimale de 2070 stères et cette surface de 460 m², la place de dépôt envisagé est correctement calibrée pour recevoir une campagne d'extraction de bois de 5 jours (estimé à 1450 m³ ou 2175 stères). Il faut savoir que la rotation des grumiers commencera dès que les porteurs auront débuté. Cette rotation ne peut pas être chiffrée à ce stade mais il y a la possibilité de prévoir l'évacuation d'au moins un camion par jour soit 5 grumiers pendant la phase de travail des porteurs (5 X 40 m³ ou 5 X 60 stères). Le volume de ces 5 camions vient donc s'ajouter au volume entreposable sur la place de dépôts (2070 + 300 = 2370 stères ou 1560 m³).

Ce secteur sera remis en état après les travaux, si cela s'avère nécessaire.

L'extraction des bois par grumier

Environ 150 allers à vide et 150 retours à plein de grumiers (1 camion = 60 stères = 40 m³) seront nécessaires pour évacuer les 6000 m³ de bois à partir de la place de dépôt et en direction de RD 615.

La route forestière des Salis sera alors utilisée. Cette piste est en assez bon état, suffisamment solide et large. Elle nécessitera cependant un apport de matériau concassé localement afin de favoriser un accès confortable.

La parcelle cadastrale n°65 (section E1 de Chastreix) appartenant aux habitants de Lessars, Baffaud, la Veissaire, le Salut, le Paschet est concernée. Une demande d'autorisation de passage leur a été faite par courrier.

Cette voirie sera remise en état à la fin des travaux, avec un renfort de talus si besoin.

Sécurité du chantier et information du public

L'ENS de la Montagne du Mont est uniquement concerné par trois activités sportives (source : plan de gestion 2013-2017 de l'ENS) : cf. carte 7 en annexe.

Un itinéraire de randonnée pédestre, conçu par la communauté de communes du Massif du Sancy, traverse la parcelle de la Montagne du Mont. La fréquentation y est assez faible. Ce même itinéraire est aussi régulièrement utilisé en été par de la randonnée équestre estivale (un seul utilisateur : Sancy Cheval, basé à Chastreix). Une piste de ski de fond longe le nord de la parcelle ENS puis la traverse dans sa partie est. Cette piste est un itinéraire de liaison entre les domaines nordiques Sancy-Sud et Sancy-Ouest. Elle est d'utilisation et de damage ponctuels et irréguliers (carte 7 en annexe).

Durant la phase de travaux, de début juin à fin septembre, la parcelle ENS, quotidiennement en chantier, sera interdite au public, comme tous les chantiers forestiers.

Concernant la randonnée pédestre, des itinéraires de contournement seront mis en place et balisés par les services techniques de la communauté de communes du Massif du Sancy, afin que la parcelle ENS, mais aussi les voies de passage des grumiers et des porteurs soient évitées de début juin à fin octobre 2014. Ces itinéraires sont présentés par la carte 8 en annexe. La pose de la signalétique et des rubalises interviendra en mai 2014.

Concernant la randonnée équestre, les mêmes itinéraires de contournement seront utilisés. Cependant la piste forestière des Salis pourra être utilisée par les cavaliers en dehors des campagnes d'utilisation par les grumiers (cf. carte 9).

L'information du public s'effectuera à différents niveaux :

- sur le terrain, par une signalétique informant sur les travaux en cours, les interdictions d'accès et les itinéraires de contournement,
- dans les offices du tourisme et les mairies, à Chastreix essentiellement, par une information des personnels et un courrier explicatif.

Le plan de gestion 2013-2017 de l'ENS prévoit pour les années à venir la réalisation d'un plan de circulation des activités sportives, l'édition d'un livret pédagogique sur les travaux réalisés, la mise en place de deux panneaux permanents d'information...

Modalités diverses

Les professionnels intervenant sur le chantier, et en particulier les conducteurs d'engins, **seront formés et informés** du contexte et des modalités particulières du chantier (clauses techniques à respecter, cadre réglementaire de la RNN, exemplarité environnementale...) préalablement par le maître d'œuvre et les gestionnaires de la RNNCS et de l'ENS.

Le maître d'œuvre et les gestionnaires de la RNNCS et de l'ENS effectueront une **surveillance très attentive** du bon déroulement du chantier, afin de prévenir tout écart et dégâts imprévus.

Les souches seront laissées sur place. Dans les zones E et EP (futurs prairies), les souches seront coupées bien à ras et toutes les branches seront extraites.

Pour les engins forestiers (tronçonneuse, porteur, machine câble mât...), **l'utilisation d'huile biodégradable sera imposée**, conformément au règlement national d'exploitation forestière de l'ONF (mesure réserve naturelle). Ce sera une clause technique du marché.

Le **plan d'approvisionnement en carburant** distingue les câbles mâts des porteurs. Concernant les câbles mâts, qui resteront en forêt, l'approvisionnement se fera à l'aide d'un 4x4 équipé d'une triple cuve, au rythme d'une fois tous les 10 jours et éloigné des milieux sensibles, des cours d'eau et des zones humides. Concernant les porteurs, nettement plus gourmands en carburant, le ravitaillement se fera sur la place de dépôt, où une cuve de 1000 litres et un bac de rétention seront stockés sur environ 2 m². Tous ces ravitaillements seront exécutés par un professionnel de bord à bord en présence de produits absorbants pour récupérer les éventuels déversements sur le sol.

Le cahier des clauses techniques du marché contiendra des prescriptions sur :

- la nécessaire **propreté du chantier** et sur l'interdiction d'abandonner des détritiques (code forestier, article 15 du décret de création de la RNN Chastreix-Sancy...),
- les modalités d'intervention en cas de pollution accidentelle.

Financement prévisionnel pour 2014

La tranche de travaux prévue pour 2014 coûtera 369 000 euros (tableau 2). Cela inclut aussi les frais de remise en état et les frais d'infrastructure : renforcement du chemin d'exploitation pour la mise aux normes grumiers et place de dépôt / retournement. Le coût d'exploitation comprend les dépenses prévues pour l'exploitation en elle-même et l'assistance technique de l'ONF. Malgré la recette issue de la vente des 5 844 m³ de bois (200 000 euros), le bilan financier reste négatif. Il nécessite un **investissement de 169 000 euros**.

Le plan de financement prévisionnel de ces 169 000 euros est détaillé dans le tableau 3.

Tableau 2 : Bilan prévisionnel des coûts et recettes des travaux pour 2014 (en TTC).

Coûts		Coût Total	Recettes	Bilan
Infrastructure	Exploitation		Vente de bois	
49 000 €	320 000 €	369 000 €	200 000 €	- 169 000 €

Tableau 3 : Plan de financement potentiel pour 2014 (TTC).

Plan de financement	Financement (euros)	Pourcentage
Dotation exceptionnelle RNN (Etat - DREAL)	67 600 €	40 %
Conseil général 63	101 400 €	60 %
Total	169 000 €	

Rétro planning prévisionnel

Les principales dates de ce retroplanning sont :

- Juin 2014 : début du chantier
- Mai 2014 : déclaration de chantier
- Avril/mai 2014 : réfection route forestière des Salis
- Avril/Mai 2014 : publication de l'arrêté préfectoral d'autorisation de travaux, dans le cadre de l'approbation ministérielle du plan de gestion de la RNNCS et intégrant les autres autorisations (site classé, cas par cas, défrichement)
- Mars 2014 : publication de l'arrêté ministériel d'autorisation de travaux en site classé
- Janvier à mars 2014 : traitement des autorisations « au cas par cas » et « de défrichement » et délivrance des arrêtés préfectoraux correspondants
- Janvier 2014 : lancement de la consultation des entreprises (marché public)
- Janvier 2014 : arrêté d'attribution des financements (DREAL)
- Novembre 2013 : examen de la demande de travaux en RNNCS, *via* l'examen du plan de gestion par la commission « aires protégées » du CNPN (approbation obtenue, avis rendu le 13 novembre 2013 et notifié au préfet du Puy-de-Dôme le 6 janvier 2014)
- Novembre/décembre 2013 : rédaction technique du dossier de consultation des entreprises (réalisé)
- 21 octobre 2013 : réunion de coordination interservices de l'Etat Dreal-DDT-Draaf/RNNCS/CG63/ONF (réalisé)
- Septembre/octobre 2013 : martelage (réalisé)
- Août/septembre 2013 : identification et marquage des arbres à habitats (réalisé)

La gestion envisagée après 2014

Les gestions envisagées sont différentes selon les types de végétation concernés.

Le massif forestier

L'objectif à long terme pour ce massif d'environ 20 ha est de devenir une forêt naturelle à base d'essences locales (hêtre essentiellement à cette altitude) en éliminant progressivement l'épicéa. Hormis des coupes sélectives régulières et à pas de temps précis, aucune autre gestion n'est envisagée (pas de pâturage notamment). Des îlots de sénescence seront envisagés, ainsi que la mise en place d'un réseau d'arbres à habitats, de gros et très gros bois et de bois mort.

L'estive boisée / futaie claire et prés-bois

L'objectif à long terme est de mettre en place un système alternant futaie claire, clairières, arbres isolés, bosquets de vieillissement sur environ 15 ha, avec une reconversion vers des essences locales et une élimination progressive des épicéas. Il n'est envisagé **aucune gestion après la première coupe de 2014** (pas de pâturage par exemple), puisque cette coupe se contentera d'éclaircir le peuplement. Des suivis de végétation seront mis en place.

Prévue pour 2020, la deuxième coupe exportera 1200 m³ sur ces 15 ha. C'est seulement après cette deuxième coupe, qu'il faudra éventuellement envisager des mesures de gestion : contrôle de la régénération de l'épicéa, pâturage localisé.

Les prairies

A cette altitude de 1300 m, la dynamique de la végétation ne permet pas de conserver des prairies sans entretien (prairies > landes > stade arbustif > forêt). **Il sera donc nécessaire de mettre en place du pâturage sur ces 7 ha.**

Le pâturage envisagé sera extensif et plutôt tardif en saison, pour des raisons de conservation de la biodiversité. Il sera mis en place expérimentalement et rapidement (dès 2015 ou 2016) sur un des secteurs. Selon l'évolution des végétations, ce pâturage sera mis en place plus ou moins rapidement sur les autres secteurs.

Les éleveurs voisins de la parcelle ENS et du secteur ouvert seront préférentiellement contactés afin d'éventuellement conventionner avec eux une mise à disposition de l'herbe (il faudra étudier le meilleur dispositif de conventionnement). La mise en place de clôture sera nécessaire, tout comme l'enlèvement de celle existante.

Les suivis prévus par le plan de gestion spécifique de l'ENS (2013-2017)

Ces suivis ont été intégrés dans le plan de gestion de la RNNCS. Ils consistent en 9 opérations :

- suivi photographique (initié en 2013),
- suivi de la végétation des zones ré ouvertes (état des lieux avant travaux fait en 2013),
- mesurer l'évolution du peuplement d'oiseaux,
- mesurer l'évolution des peuplements de rhopalocères et d'odonates,
- réaliser un inventaire des orthoptères,
- réaliser un diagnostic fonctionnel des tourbières et des zones humides (initié en 2013)
- poursuivre l'étude sphagnologique des zones tourbeuses,
- réaliser un IBGN sur les cours d'eau, avec détermination jusqu'à l'espèce pour les plécoptères, éphéméroptères et trichoptères
- suivi d'espèces patrimoniales (flore, bryoflore, rhopalocères, merle à plastron)

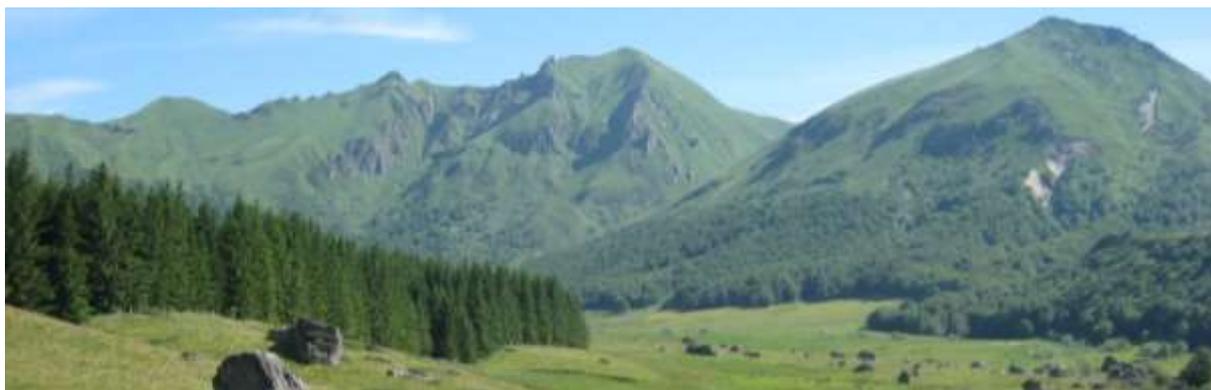
Conclusion

Dans un contexte d'installation et d'appropriation locale de cette toute nouvelle réserve naturelle nationale (juillet 2007), le premier plan de gestion projette une restauration écologique et paysagère d'une plantation monobloc d'épicéas de 46 ha, véritable verrue paysagère au cœur de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

Ce programme de restauration a été construit en étroite partenariat avec le propriétaire du site, le conseil général du Puy-de-Dôme, ainsi qu'avec les services de la DREAL, de l'ONF et du Parc des Volcans.

Cet ambitieux programme vise la restauration de milieu naturel diversifié – prairies, prés-bois et forêt de feuillus – afin d'accueillir biodiversité et naturalité forestière. Une première tranche de travaux est prévue dès 2014 dans le cadre d'un calendrier d'interventions qui s'étalent jusqu'en 2036.

A l'issue de cette première tranche, une évaluation scientifique et technique des effets des travaux sera menée. Ce bilan sera un préalable à la poursuite des opérations, qui pourront alors être ajustées en fonction des résultats obtenus.

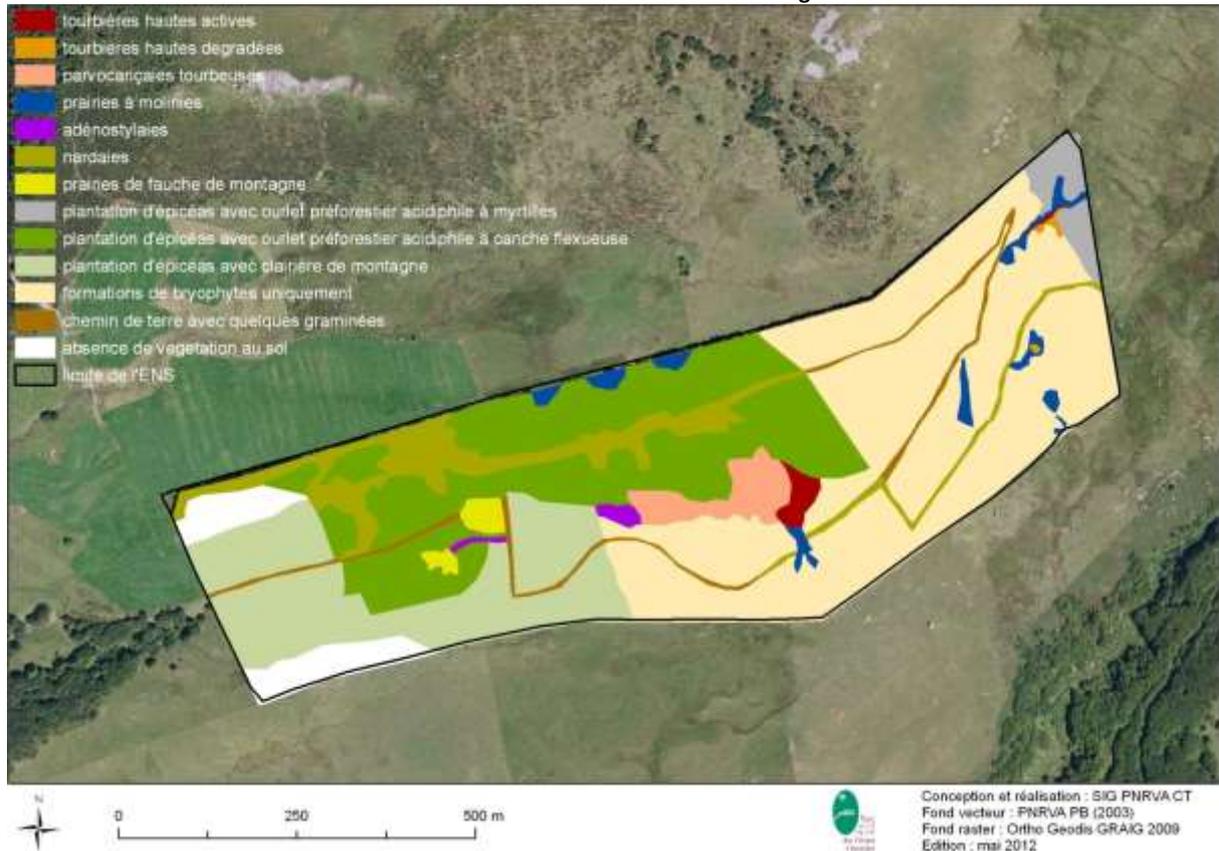


Principales références bibliographiques

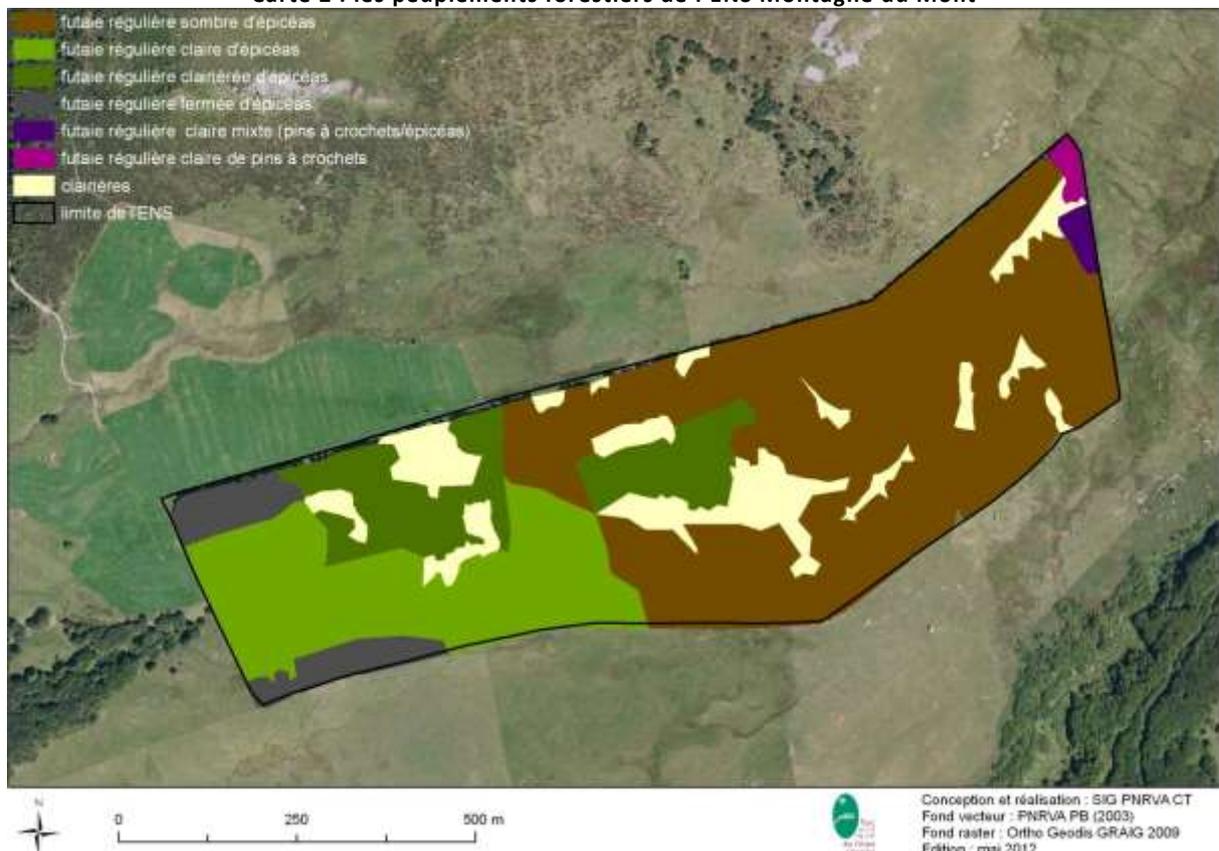
- CALMONT B., 2005. Etude du peuplement des coléoptères de la pessière de la Montagne du Mont, Chastreix (63). Rapport d'étude, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, CG 63, PNRVA, Aubière, 23 p.
- HUGONNOT V., 2003. Inventaire préliminaire des bryophytes – Apport des bryophytes dans l'appréciation du niveau patrimonial et des tendances évolutives – Espace Naturel Sensible Montagne du Mont (63). Rapport d'étude, CBNMC/CG 63, Chavaniac-Lafayette, 15 p.
- LEROY T., 2004. Apport des inventaires oiseaux, rhopalocères et odonates pour une gestion écologique de la parcelle boisée ENS de la « Montagne du Mont/Fontaine Salée ». Rapport d'étude, PNRVA/CG 63, Montlosier, 49 p.
- MOISE F., BOICHUT P., 2004. Espace Naturel Sensible « Montagne du Mont », commune de Chastreix, plan de gestion 2005-2009. Document de gestion, PNRVA/CG 63, Montlosier, 119 p + annexes.
- MOISE F., BOICHUT P., 2004. Inventaires de la flore et des habitats de la parcelle ENS Montagne du Mont (Chastreix). PNRVA, CG 63. 35 p.
- ONF 63, 2010. Diagnostic paysager, écologique et forestier – Espace Naturel Sensible « Montagne du Mont » (territoire communal de Chastreix, département du Puy-de-Dôme). Rapport d'étude, ONF, Clermont-Ferrand.
- THOMAS C. et LEROY T., 2012. Espace Naturel Sensible « Montagne du Mont », commune de Chastreix (63), plan de gestion 2013-2017. Rapport d'étude, CG63, PNRVA, 134 p.

Annexes

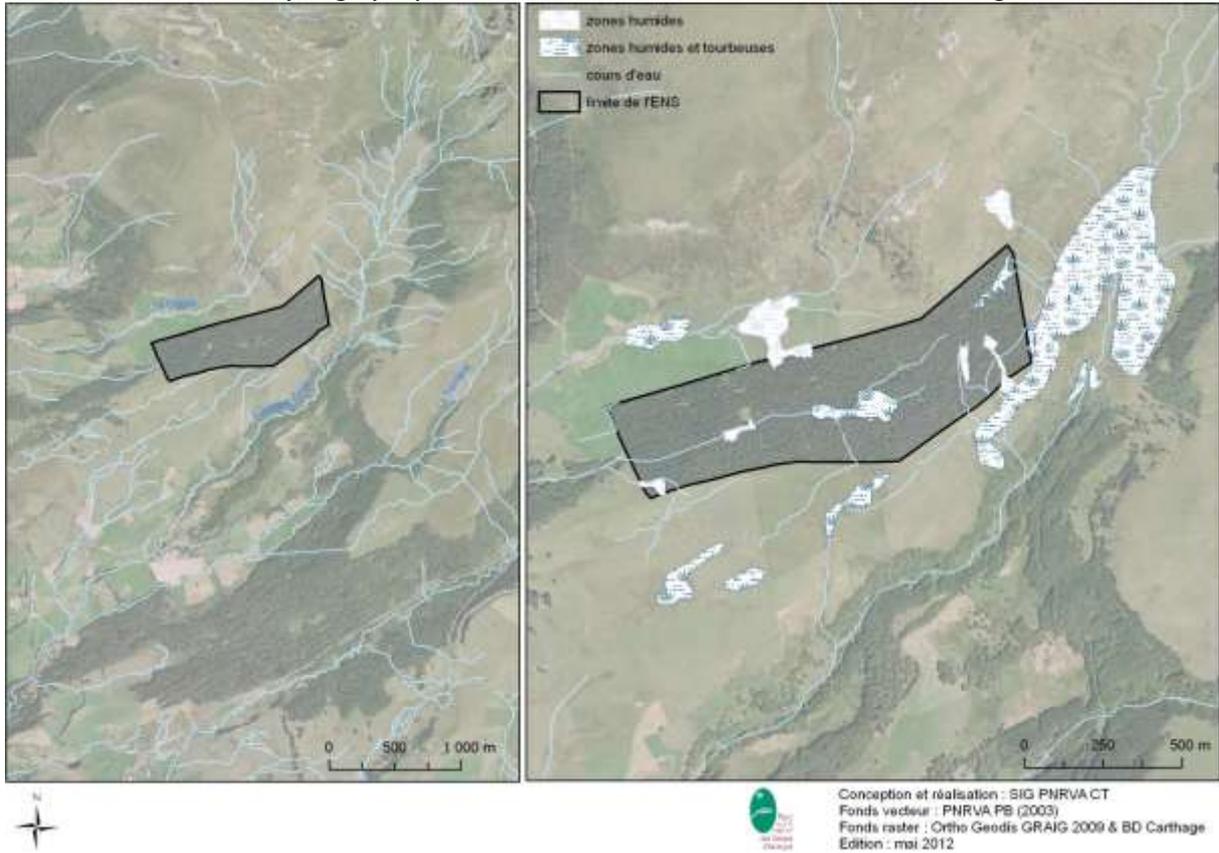
Carte 1 : les habitats naturels de l'ENS Montagne du Mont



Carte 2 : les peuplements forestiers de l'ENS Montagne du Mont



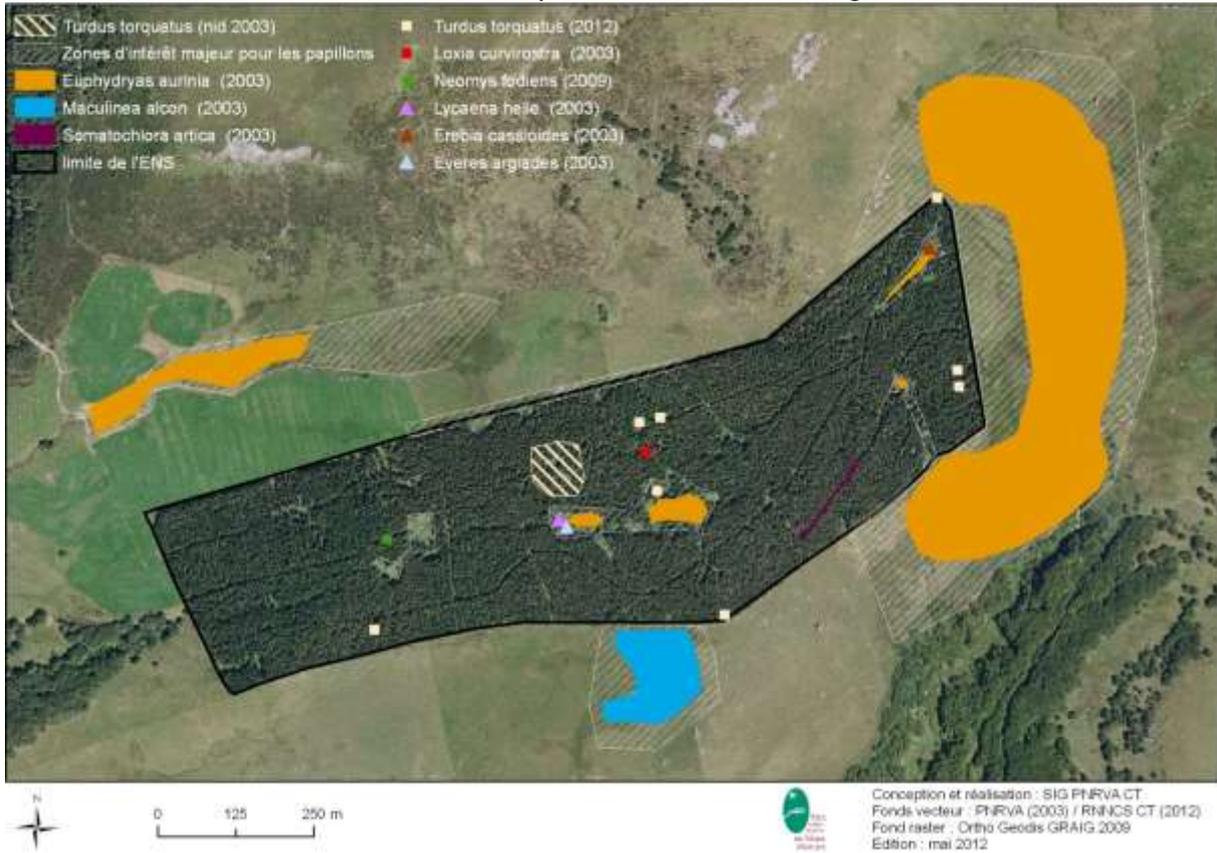
Carte 3 : réseau hydrographique et zones humides et tourbeuses de l'ENS Montagne du Mont



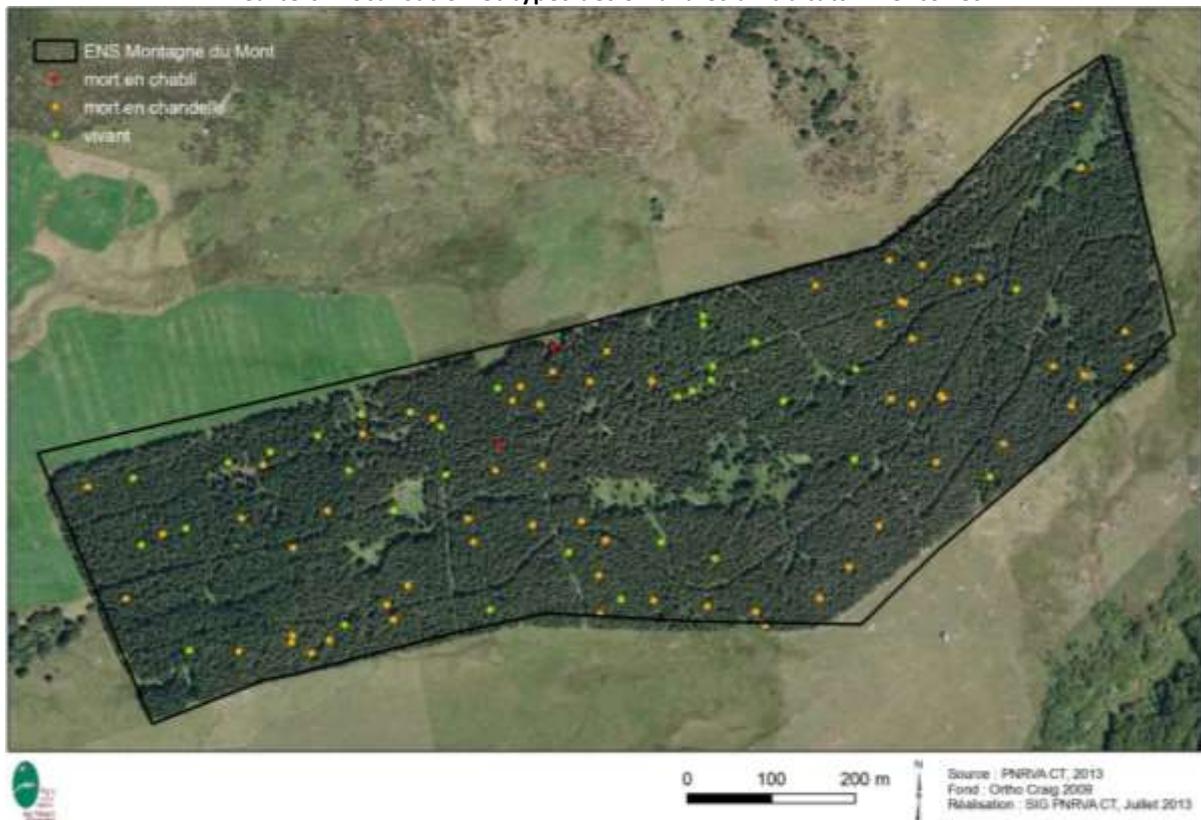
Carte 4 : la flore d'intérêt patrimonial de l'ENS Montagne du Mont



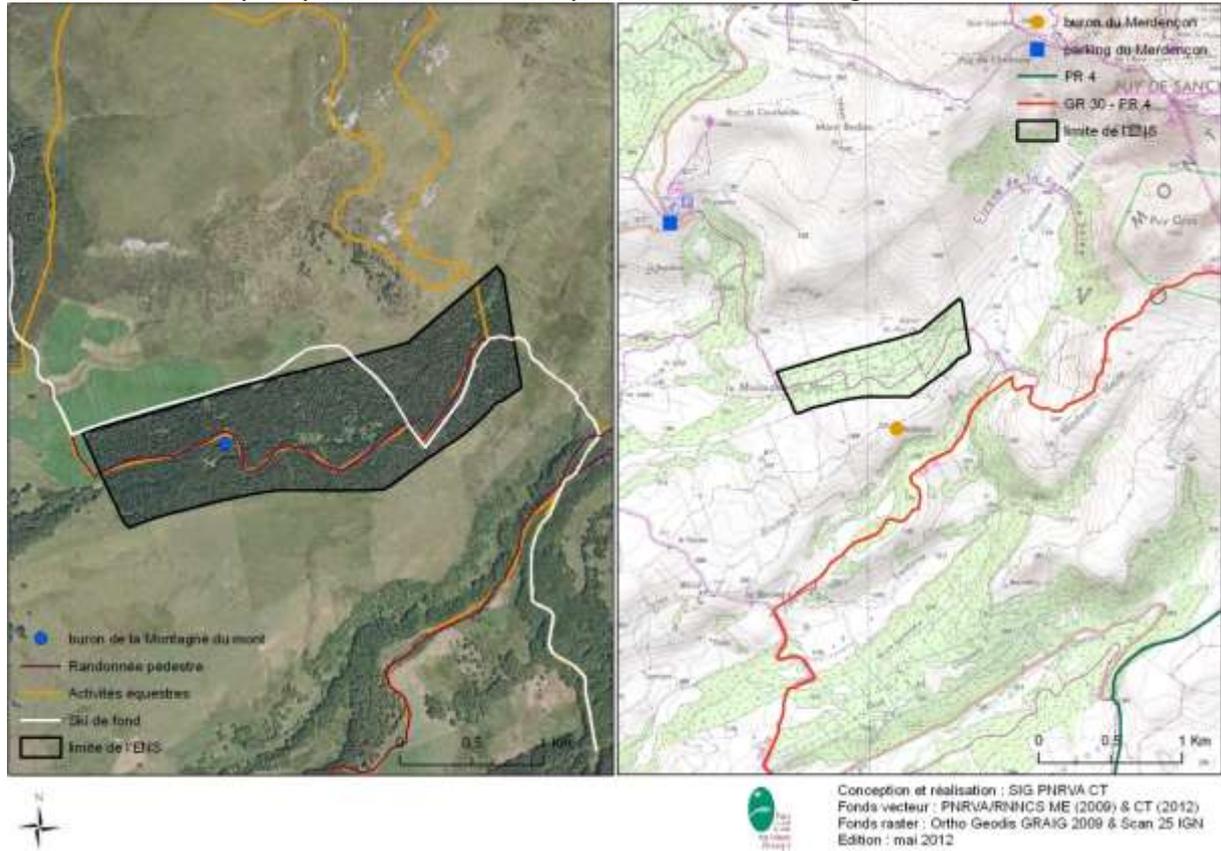
Carte 5 : la faune d'intérêt patrimonial de l'ENS Montagne du Mont



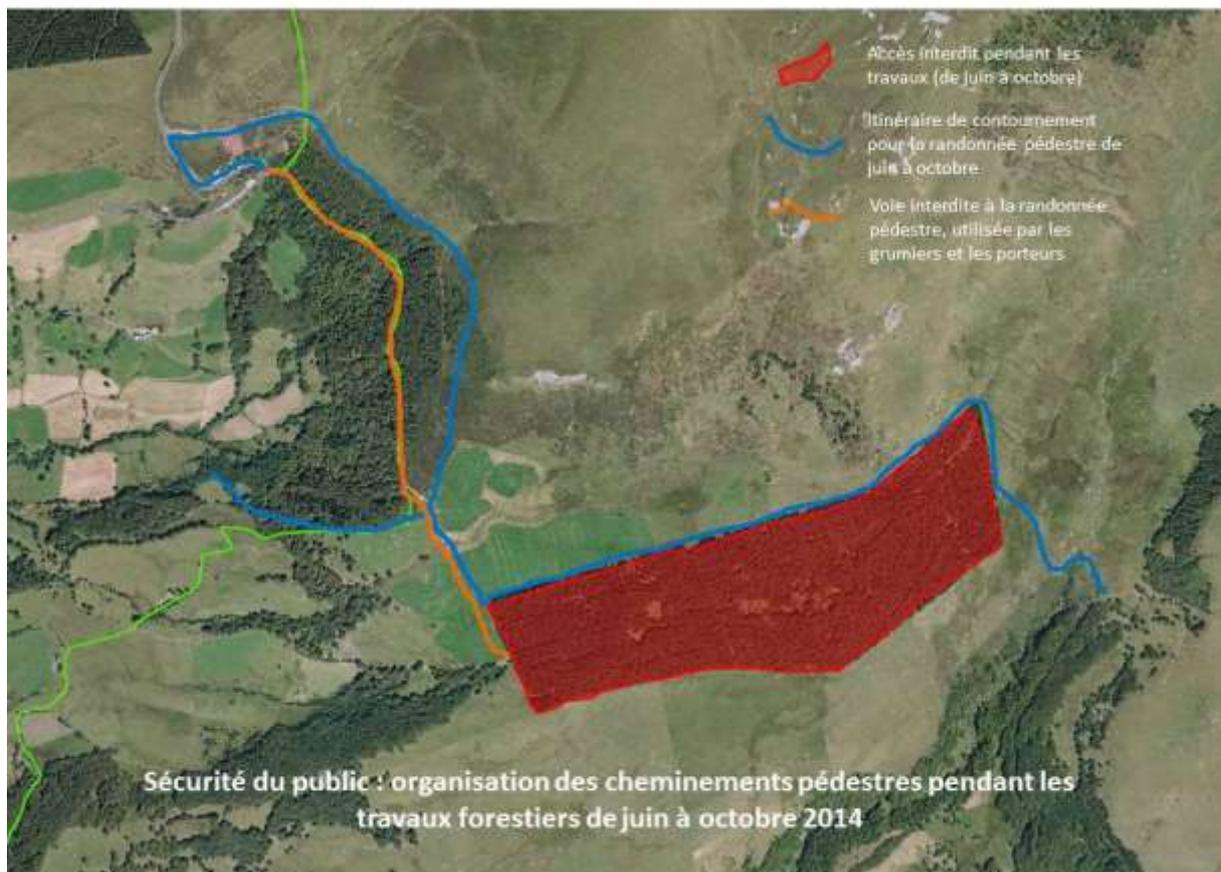
Carte 6 : localisation et types des 97 arbres à habitats inventoriés



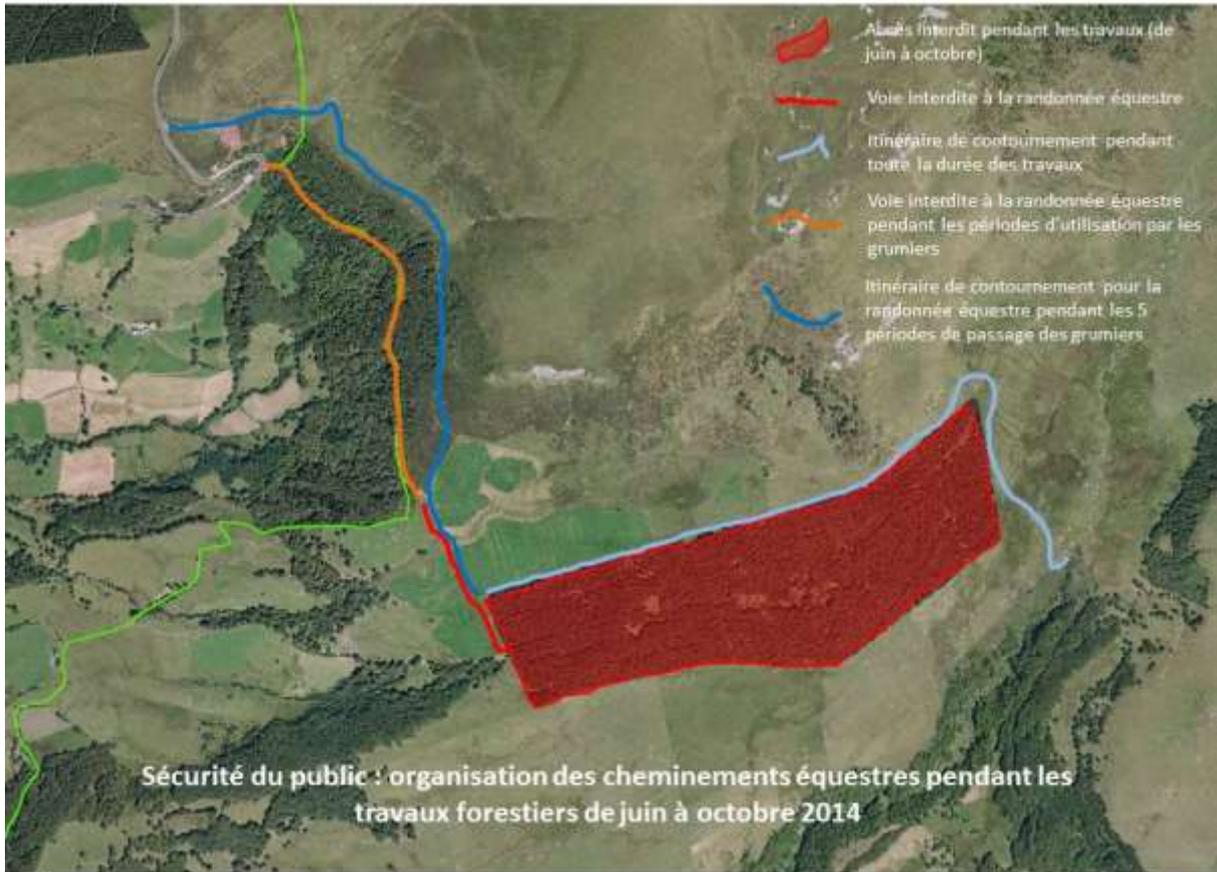
Carte 7 : pratiques et infrastructures sportives sur l'ENS Montagne du Mont en 2013



Carte 8 : organisation des cheminements pédestres pendant les travaux forestiers de juin à octobre 2014



Carte 9 : organisation des cheminements équestres pendant les travaux forestiers de juin à octobre 2014



Annexe 7 : synthèse du plan de gestion 2013-2017 de l’ENS “Montagne du Mont”

La parcelle de la Montagne du Mont est une plantation d'épicéas située à l'étage montagnard à **1 300 mètres**, au cœur de la vallée de la Fontaine Salée. Ce cirque grandiose est parsemé de blocs erratiques, témoignages de la période glaciaire, et surplombé par le massif du Sancy. Le boisement se détache dans le paysage en raison de sa position centrale dans la vallée, de ses formes géométriques, de sa surface non négligeable et de la nature de son peuplement.

La parcelle de 46 ha a été acquise en 2002 par le Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible. Cet outil de protection est régi par les articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme et par la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n°95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles. L'objectif est de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non.

Cet ENS d'initiative départementale est totalement inclus dans le territoire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (décret n° 2007-1091 du 13 juillet 2007). La réglementation et les procédures en vigueur y sont donc applicables. Par conséquent, les travaux envisagés sur le site sont intégrés dans le plan de gestion de la réserve naturelle, afin d'obtenir leur autorisation.

L'objectif principal de l'acquisition est de réaliser une restauration écologique et paysagère afin de réduire le point noir formé par la pessière.

Le site était auparavant occupé par des estives bovines comme le sont encore aujourd'hui les terrains en périphérie. Des traces de cette activité passée persistent sous les traits d'un buron en ruine au milieu d'une clairière et d'anciens murets dans la parcelle cadastrale G1-14.

En 1958, lors d'un changement de propriétaire, une plantation a été réalisée avec l'aide du Fonds forestier national (FFN). De 1958 à 2003, aucun plan simple de gestion n'a été mené. Seule une coupe d'amélioration a été réalisée en 1998 sur 8,60 ha. Depuis 2005, le boisement dépend du régime forestier. Un document d'aménagement forestier devrait donc être réalisé. En outre, le peuplement est en bon état sanitaire.

L'élaboration d'études et la rédaction d'un plan de gestion ont été confiées par le Conseil général 63 au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en 2003 et 2004. Ce travail a permis de fixer un premier diagnostic du secteur ainsi que les grandes lignes d'orientation de gestion, en concertation avec les acteurs locaux. Plusieurs études complémentaires ont aussi précisé cet état des lieux : oiseaux, rhopalocères, odonates, paysages, habitats naturels, bryophytes, coléoptères, chauves-souris... Ce plan de gestion, qui couvrait la période 2005-2009, a cependant été peu appliqué et n'a jamais été approuvé officiellement, car il avait été décidé à l'époque qu'avant toute mise en application, il était important de définir les conditions techniques et financières de la restauration écologique et paysagère.

En 2007, prouvant l'extrême intérêt patrimonial de ce secteur, la RNNCS a été créée par décret ministériel. L'Etat désigne par convention le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'Office national des Forêts comme gestionnaires de la réserve naturelle (2008). La parcelle de la Montagne du Mont occupe une place centrale dans ce nouvel espace protégé. Ce classement change notablement le contexte administratif et réglementaire de l'ENS et induit un partenariat renforcé entre les acteurs.

En 2010, l'ONF finalise un diagnostic paysager, écologique et forestier de l'ENS Montagne du Mont et propose un schéma opérationnel d'intervention forestière incluant plusieurs options techniques.

En 2011, les services du Conseil général du Puy-de-Dôme notent que le plan de gestion 2005-2009 est en partie obsolète et ce malgré sa faible mise en application. Ils constatent aussi que maintenant les éléments techniques d'intervention forestière sont clairement définis et que le contexte local est éclairci, avec la création de la RNNCS et la mise en place de son personnel. Ils estiment que la rédaction d'un plan de gestion actualisé, complet et précis est nécessaire afin de relever correctement l'enjeu majeur de cet espace : une restauration écologique exemplaire et originale dans un contexte de réserve naturelle nationale.

En 2012, après réflexion et études de plusieurs scénarios d'interventions pour la première tranche de travaux de restauration, le Conseil général et ses partenaires en ont sélectionné un. La rédaction du nouveau plan de gestion 2013-2017 est quasiment terminée et doit être validé prochainement par le Conseil général. Aucun gestionnaire n'est désigné.

Section A Diagnostic de l’ENS

A.1 Informations générales

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil général du Puy-de-Dôme a acquis la plantation d’épicéas de la Montagne du Mont par acte notarié du 22 avril 2002 à l’aide de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Les principaux faits historiques sont relatés dans le tableau 1. L’objectif est de réduire le point noir paysager et écologique constitué par cette parcelle située au cœur de la vallée glaciaire de la Fontaine Salée, dans le massif du Sancy.

Tableau 1 : Historique de l’ENS de la Montagne du Mont.

Année	Événement
Avant 1958	Estives bovines
1958	Réalisation de la plantation d’épicéas appartenant à Mme Claudette ANDURAND
1977	Classement en site classé de la vallée de la Fontaine Salée (décret ministériel du 22/10/1977)
2001	Délibération de la commission permanente du CG - acquisition du site (03/12/2001)
2002	Acquisition par le CG 63 dans le cadre de sa politique ENS (acte de vente du 22/04/2002)
2004	Rédaction du plan de gestion 2005-2009 suivant le guide méthodologique de RNF 1992
2004	Délibération de la commission permanente du CG - soumission au régime forestier (4/10/2004)
2005	Soumission au régime forestier (procès verbal du 24/05/2005)
2007	Création de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy (décret du 13/07/2007 n°2007-1091)
2010	Réalisation d'un diagnostic paysager, écologique et forestier par l'ONF
2012	Rédaction du plan de gestion 2013-2017 suivant le guide méthodologique de RNF 2006
2012	Choix du scénario technique pour la 1 ^{ère} intervention de restauration écologique et paysagère prévue pour 2014

La Montagne du Mont, située sur la commune de Chastreix, possède une superficie de 46,3486 ha. Ses limites s’appuient sur les parcelles cadastrales n°13 et 14 de la section G1. Elle fait partie intégrante de la RNNCS.

Le massif du Sancy est l’une des régions les plus exceptionnelles du Massif Central sur le plan écologique ; en attestent les surfaces importantes couvertes par les inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel. Ainsi, se superposent sur l’ENS :

- Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- Site Natura 2000 des Monts-Dore (modification du périmètre initiale qui devrait intégrer l’ENS)
- Site classé de la Fontaine Salée
- ZNIEFF de type 2 n°00150000 Monts Dore, ZNIEFF de type 1 0015-0027 Montagne du Mont-Mont Redon (334,993 ha), ZNIEFF 0015-0019 Vallée de la Fontaine Salée (651,487 ha)

Les cartes de Cassini, de l’Etat major et le cadastre Napoléonien n’apportent pas beaucoup d’information sur la parcelle à l’époque. La zone semble composée de marais. D’après les observations cadastrales, au cœur de la Fontaine Salée (du cirque à la Montagne du Mont - G1), le nombre de parcelles passe de 21 à 68 entre le début du XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle. La parcelle n°14 était déjà composée d’un buron en 1811. La parcelle n°13 était répartie entre deux grandes parcelles constituées d’herbage (pâturage de montagne) (Escale, 2010). Avant son acquisition par le Conseil général du Puy-de-Dôme, la plantation appartenait à Mme Claudette ANDURAND, habitant à Paris. Elle l’avait reçu par donation en 1983 de Mr BRIONNET (son père). Lui-même l’avait achetée en 1957 à Mr Guillaume FAURE et Mme Marie Antoinette GAYDIER.

A.2 Environnement et patrimoine naturel

A.2.1 Climat

L’ENS, situé dans l’étage montagnard, est soumis à un climat froid (températures annuelles comprises entre 6 et 8°C) et humide (précipitations annuelles entre 1 800 et 2 100 mm). La neige est présente environ 3 mois par an et le nombre de jours de gel est important, de 120 à 150. Des tempêtes de neige peuvent être observées dans le secteur de Chastreix (exemple en février 1996).

A.2.2 Eau

L’ENS, situé en tête de bassin versant, peut influencer directement la qualité et le débit des eaux d’alimentation des tourbières et des ruisseaux situés en aval. En effet, sur sa frange nord, la parcelle est en partie traversée par une série de ruisselets issus des eaux de surface du Mont Redon, du Roc de Tuile et du cirque de Fontaine salée. Sur sa frange ouest, elle donne naissance, au sein d’une zone humide, à un affluent de la Gagne. Aucune station hydrométrique n’est localisée.

Le ruisseau de la Fontaine Salée (sous bassin versant de la Trentaine) est de très bonne qualité biologique. La Gagne (Ribeire et Salut) (sous bassin versant de la Gagne) se distingue avec une note de 13. Plusieurs éléments peuvent influencer la qualité des eaux, en particulier les pratiques agricoles (prairies de fauche). La parcelle est parcourue par un ruisseau principal, affluent de la Gagne. Celui-ci est encombré de chablis dans sa partie aval et est rapidement colmaté par des aiguilles d'épicéas et des branchages tombés au sol. La lumière n'accède que très rarement au sol et la ripisylve est quasi inexistante. La qualité des eaux semble moyenne à bonne. L'impact de la pessière sur la qualité de l'eau semble plutôt local.

Des analyses ont été réalisées sur le ruisseau en aval immédiat de la parcelle lors de l'élaboration du premier plan de gestion (MOISE ET BOICHUT, 2004). Le protocole mis en œuvre est une adaptation de celui de l'IBGN. Le premier indice biotique de qualité de l'eau a donc été utilisé. Une approximation des résultats présente un indice de 8 (au moins) dans le faciès rapide et au moins un indice de 7 dans le faciès lent (échelle de 1 à 10). Malgré cette richesse spécifique, la diversité reste moyenne (10 familles différentes). Divers facteurs peuvent l'expliquer : importante fermeture de la pessière, diversité végétale faible, apport de matière organique par les restes d'épicéas et les chemins.

De nombreuses zones humides sont localisées dans les clairières de la parcelle ou en périphérie (est et nord). Leur connaissance n'est que partielle et elles méritent un diagnostic plus poussé avant de tirer des conclusions.

A.2.3 Géologie

L'ENS fait partie de l'un des rares strato-volcans européens : les monts Dore. Un état des lieux géologique de la RNNCS, réalisé par MOREL *ET AL* (2011), permet une approche globale. Deux cartes couvrent l'ENS : LAVINA, 1985 et BROUSSE *ET AL*, 1990. Des lacunes ainsi que des discordances apparaissent lors de leur superposition.

La plantation d'épicéas repose en quasi-totalité sur une coulée d'ankaramites à phénocristaux d'olivine et de pyroxène, roche issue d'une lave basaltique riche en ferromagnésiens. Cette coulée se prolonge au sud-ouest en un vaste plateau recouvert de tourbières : le plateau de la Masse. Aux extrémités, des doréites et hawaïtes sont citées. Selon LAVINA, elle est composée de trachyandésitique basique (coulées de laves) et de trachytes avec dépôts de cendres et ponces au nord-ouest. Des recouvrements de dépôts quaternaires sont présents au nord de la pessière.

Il n'existe pas de données ou de cartes pédologiques de la plantation. Trois catégories de sols apparaissent (ONF, 2010) : andosols ou sols bruns andiques (92%), histosols (5%), andosols de faible profondeur ou rankers andiques (3%).

A proximité de l'ENS, se trouvent les surfaces polies du Mont Redon, les sources de la Fontaine Salée ainsi que l'unique formation phonolitique dans le massif du Sancy (LAVINA, 1985).

A.2.4 Habitats naturels et espèces

Globalement, l'état des connaissances et des données disponibles pour l'ENS est assez bon, même si de nombreuses études ne sont pas spécifiques à l'ENS et relèvent de la RNNCS.

A.2.4.1 HABITATS NATURELS

Deux grands types de milieux sont mentionnés dans la cartographie des unités écologiques (COQUILLARD *ET AL*, 1994) et dans celle des formations végétales (PETETIN, 2001) du massif ; d'une part la plantation de résineux et d'autre part les prairies et pelouses pâturées montagnardes ou plus précisément les pelouses à *Polygala vulgaris* et *Nardus stricta* (groupement type et de surpâturage). Cet habitat constitue également l'essentiel des parcelles pâturées à proximité. Des tourbières ou groupements tourbeux montagnards sont observés sur une petite partie de l'ENS et sur son pourtour.

Une analyse plus fine a été faite en 2003 par le PNRVA (MOISE ET BOICHUT, 2004) mais des lacunes apparaissent en particulier au niveau des zones humides. Le fonctionnement de cet ensemble doit aussi être précisé.

L'ENS est composé principalement d'un peuplement mono strate et mono spécifique d'épicéas communs (90%). Seulement 20% de cette surface totale ont subi une éclaircie. Les 10% restant correspondent à des zones ouvertes occupées en majorité par les tourbières et groupements tourbeux. Au sein de cette futaie, le sous-bois est très sombre, la végétation est pauvre, voire absente. Quelques bryophytes sont présentes. Il n'est pas toujours possible de décrire les habitats. Six faciès sont observés dans la plantation : futaie régulière sombre d'épicéas, futaie régulière claire d'épicéas, futaie régulière clairière d'épicéas, futaie régulière fermée d'épicéas, futaie régulière claire mixte (pins à crochets/épicéas), futaie régulière claire de pins à crochets.

Quatre grandes unités écologiques sont répertoriées sur l'ENS dont onze habitats (tab.2) :

- Les « tourbières et groupements tourbeux » comprennent 4 habitats naturels (tourbières hautes actives, tourbières hautes dégradées, parvocaricaies tourbeuses et marais de transition).

- Les « groupements hygrophiles » sont composés de deux habitats (prairies à molinies et adénostylaies).
- Les « formations herbeuses naturelles et semi-naturelles » regroupent les nardaies-prairies de pâture montagnarde et les prairies de fauche de montagne.
- Plusieurs habitats connexes sont présents à l’intérieur de la plantation de résineux. Le « complexe des ourlets pré forestiers » comprend les ourlets pré forestiers acidiphile à myrtilles, les ourlets pré forestiers acidiphile à canche flexueuse et les clairières de montagne. En parallèle, des surfaces sans végétation (1,9031 ha /4,09%) ou composées uniquement de bryophytes (17,8928ha/38.48%) sont présentes.

Un habitat est considéré comme patrimonial lorsqu’il est cité par la Directive Habitats (92/43 CEE du 21 mai 1992) [habitat d’intérêt communautaire ou habitat prioritaire] ou présent dans la liste des milieux déterminants en Auvergne (DREAL Auvergne, 2004).

Parmi les 11 habitats identifiés sur l’ENS, 8 sont considérés comme habitats naturels et 3 comme des habitats connexes, liés à la plantation d’*épicéas*. 7 d’entre eux possèdent une valeur patrimoniale, dont 2 une forte valeur, 3 une valeur moyenne et 2 une faible valeur.

Ces habitats, présents dans les zones ouvertes, sont pour la plupart très mal caractérisés (à l’exception des tourbières hautes actives et dégradées) et n’ont, par conséquent, peut-être pas actuellement une aussi grande valeur. L’état de conservation semble moyen. L’effet de la plantation sur les milieux est indéniable, cependant il est à tempérer dans les zones les plus ouvertes.

Tableau 2 : Synthèse sur les habitats.

[Légende : état de conservation : 1 bon état, 2 altéré, 3 dégradé, 4 menacé ; facteurs: ☺ favorable ☹ neutre ☹ défavorable ; tendances évolutives : ↗ augmentation, ↘ diminution, ⇔ stabilité, ? inconnue]

Unités écologiques	Nombre d’habitats	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Facteurs écologiques et humains	Tendances évolutives
Tourbières et groupements tourbeux	4 habitats	Forte 1 habitat PR 2 habitats IC Flore vasculaire	3	☹ assèchement, atterrissement ☹ colonisation par la molinie ou le jonc ☹ isolement ☹ minéralisation de la tourbe en cours ☹ capacité de régénération incertaine ☹ présence de ruisselets	↘?
Groupements hygrophiles	2 habitats	Faible 2 habitats IC Insectes	3	☹ dominé par la molinie ☹ faible surface et en mosaïque ☹ possibilité d’échange faible ☹ présence d’ <i>épicéas</i> (assèchement ?)	↘?
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	2 habitats	Moyenne 2 habitats PR Insectes	2	☹ fermeture du milieu ☹ quelques zones d’érosion ☹ prairies riches en fleurs	⇔?
Plantation de résineux (complexe des ourlets préforestiers)	3 habitats	Faible Bryophytes	2	☹ aiguilles d’ <i>épicéas</i> au sol ☹ faible surface ☹ présence d’ <i>épicéas</i>	↘?

A.2.4.2 ESPECES VEGETALES ET ANIMALES

87 taxons de **flore vasculaire** ont été recensés lors des relevés de 2003 (MOISE ET BOICHUT, 2004) et l’étude ONF (2010). L’essence dominante en termes de recouvrement est bien sûr l’*épicéa* commun mais les zones ouvertes offrent une diversité plus importante. La richesse floristique n’est pas exceptionnelle. L’espèce dominante mais aussi le mode de gestion sylvicole influencent le couvert végétal. 7 taxons de flore vasculaire remarquable sont dénombrés : *Salix lapponum*, *Drosera rotundifolia*, *Vaccinium oxycoccus*, *Salix bicolor*, *Pinus mugo*, *Carex ericetorum* (espèce citée dans ONF, 2010 ; à confirmer), *Dactylorhiza fuchsii*. Leur présence au sein de la parcelle ne représente pas, pour la plupart, d’intérêt majeur pour l’ensemble de la vallée, puisqu’ils sont omniprésents au sein des groupements bien exprimés par ailleurs.

Avec 12 syntaxons et 111 taxons recensés (dont 20 hépatiques et 10 sphaignes), le bilan taxonomique global des **bryophytes** n’est pas négligeable (ROYAUD 2009 ; HUGONNOT, 2003) et est favorisé par la présence de la pessière. 10 taxons patrimoniaux ont été détectés : *Hamatocaulis vernicosus*, *Brachydontium trichodes*, *Cephalozia rubella*, *Scapania Helvetica*, *Tetradontium repandum*, *Gymnomitrium coralloides*, *Marsupella* sp., *Ptilidium pulcherrimum*, *Scorpidium cossonii* et *Schistidium papillosum*.

Trois **champignons** et huit **lichens** sont mentionnés par ROYAUD (2009). Bien que le groupe n’ait pas été étudié, la diversité des champignons pourrait être importante.

22 espèces de **mammifères** sont citées sur l’ENS : 4 artiodactyles, 3 espèces de carnivores, 6 espèces ou groupes d’espèces de chiroptères, 3 espèces d’insectivores, 1 lagomorphe et 5 espèces de rongeurs. 7 espèces de mammifères sont considérées comme patrimoniales : *Murin brandtii*, *Plecotus auritus*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Pipistrellus kuhlii*, *Neomys fodiens* et *Sciurus vulgaris*. La majorité d’entre-elles sont des chiroptères. L’intérêt de l’ENS pour les grands mammifères est relatif. La plantation est parfois utilisée comme zone refuge.

57 espèces d’**oiseaux** ont été observées. Parmi elles, 27 sont nicheuses, dont 21 certaines et 6 possibles, 13 sont des nicheurs notés en pourtour de la parcelle boisée, 10 sont de passage sur le site pendant la période de reproduction et 7 sont des migrateurs stricts (LEROY, 2004). Parmi les 27 espèces nicheuses d’oiseaux, deux possèdent un statut de menaces (*Turdus torquatus* et *Carduelis spinus*). D’autres espèces présentent un intérêt : bec croisé des sapins, grimpeur des bois, tous deux nicheurs possibles, le pipit des arbres, nicheur abondant. Le peuplement est assez pauvre et peu diversifié. Il est globalement constitué d’espèces communes en France, voire en Europe, à l’exception du merle à plastron et du tarin des aulnes. Les lisières externes et zones de clairières avec plusieurs strates de végétation sont plus riches et accueillent des espèces plus originales.

Peu de données concernent les reptiles et les amphibiens. Trois espèces d’**amphibiens** et deux **reptiles** sont répertoriés (*Triturus helveticus*, *Bufo bufo*, *Rana temporaria*, *Vipera berus* et *Lacerta vivipara*), toutes patrimoniales. La pessière ne leur est pas très favorable et leur présence est liée aux milieux environnants.

L’étude réalisée par CALMONT (2005) a permis de recenser 53 espèces de **coléoptères** réparties en 9 familles (particulièrement les *Carabidae*, *Cerambycidae*, *Scarabaeidae*, et *Scolytidae*). Deux espèces de coléoptères présentes dans la liste rouge régionale (en cours de validation) ont été recensées : *Dorcadion fuliginator* et *Nebria rubripes*. La Montagne du Mont trouve son principal intérêt dans un rôle d’abri et de refuge lors des intempéries et surtout lors des périodes de diapauses hivernales et estivales.

57 espèces de **rhopalocères** ont été identifiées sur la Montagne du Mont, ses lisières et son environnement proche (LEROY, 2004). Alors que 33 espèces sont notées à l’intérieur de la parcelle, 35 le sont en lisière et 28 à l’extérieur. 10 espèces ne sont inventoriées qu’au sein de la parcelle, 5 sont spécifiques à la lisière et 8 aux environs. 4 espèces de lépidoptères possèdent un statut de protection et/ou de menaces : *Lycaena helle*, *Maculinea alcon*, *Euphydryas aurinia* et *Erebia cassioides*. Malgré une forte perturbation issue de la plantation d’*épicéa*, le peuplement de papillons est assez riche et diversifié.

Onze espèces d’**odonates** ont été observées, dont 9 à l’intérieur ou en lisière de la parcelle boisée (LEROY, 2004). Quatre espèces d’odonates possèdent une valeur patrimoniale : *Somatochlora arctica*, *Aeshna juncea*, *Sympetrum danae* et *Calopteryx virgo meridionalis*. L’absence d’eau libre ainsi que le mauvais état des ruisselets et des zones tourbeuses font qu’ hormis cas exceptionnel, aucune espèce ne peut se reproduire sur la zone. La connexion avec les autres populations à proximité est toutefois possible.

Aucun **poisson** n’est présent dans le ruisseau de l’ENS. Malgré des recherches effectuées dans la pessière lors d’un inventaire spécifique sur la RNNCS, aucun **mollusque** n’y a été détecté. Cette absence s’explique par l’acidité du milieu, l’homogénéité et l’isolement de l’habitat et l’absence de bois mort.

L’évaluation de la valeur patrimoniale des espèces se base sur l’examen des statuts de protection et de menace/rareté (listes rouges), des distributions géographiques et des représentativités locales. Les espèces ont été réparties en 3 classes, afin ensuite de dégager des priorités de conservation : Classe A : espèces à forte valeur patrimoniale ; Classe B : espèces à valeur patrimoniale moyenne ; Classe C : espèces à faible valeur patrimoniale.

414 espèces sont inventoriées sur l’ENS dont 209 espèces végétales (17 patrimoniales) et 205 espèces animales (24 patrimoniales) (tab.3). L’état de conservation est assez mauvais. La pessière n’est globalement pas favorable au maintien des espèces. Quelques bryophytes, oiseaux et coléoptères apprécient la présence de ce couvert végétal mais celui-ci est souvent trop dense.

Tableau 3 : Synthèse sur les habitats et les espèces.

[Légende : état de conservation : 1 bon état, 2 altéré, 3 dégradé, 4 menacé ; facteurs : ☺ favorable ☹ neutre ☹ défavorable ; tendances évolutives : ↗ augmentation, ↘ diminution, ⇔ stabilité, ? inconnue]

Groupes	Richesse spécifique	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Facteurs écologiques et humains	Tendances évolutives
Flore vasculaire	Moyenne 87 espèces	Moyenne 7 espèces	3	☺ conservation des milieux ☹ connexion avec des populations	⇔ ↘
Bryophytes	Forte 111 espèces	Moyenne 10 espèces	1	☹ conservation des milieux	⇔ ?
Champignons	?	?	?	?	?
Lichens	11 espèces	?	?	?	?

Mammifères	Forte 23 espèces	Moyenne 7 espèces	2	⊖ conservation des milieux ⊖ dérangement ⊖ densité du couvert végétal	⇒ ?
Oiseaux	Moyenne 57 espèces	Faible 2 espèces	2	⊖ conservation des milieux	⇒ ?
Amphibiens Reptiles	Faible 5 espèces	Faible 5 espèces	3	⊖ conservation des milieux	⇒ ?
Insectes	Faible 121 espèces	Faible 10 espèces	3	⊖ boisement et assèchement ⊖ effectifs faibles ⊖ connexion des populations ⊖ présence de zones ouvertes et humides	⇒ ?
Mollusques	? 0 espèces			⊖ Isolement des populations ⊖ conservation des milieux	

A.3 Cadre socio-économique et culturel

A.3.1 Représentations culturelles

C’est l’aspect paysager de l’ENS qui est le plus marquant. En effet, sa masse sombre, uniforme et peu engageante lui confère peu de sympathie et s’intègre mal dans la vallée de la Fontaine Salée. Les abords de l’ENS sont perçus comme un espace de travail et de vie sociale par les locaux ; comme un terrain de jeu, de défis et d’entraînement pour les sportifs ; un lieu de visite et d’émerveillement pour les touristes.

A.3.2 Patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique

L’ENS de la Montagne du Mont est entouré par un paysage exceptionnel. La richesse biologique de la Montagne du Mont est directement liée à ces connections. La parcelle en elle-même contraste avec les alentours. En effet, l’impact paysager sur la vallée de la Fontaine Salée est important. Des blocs erratiques, témoins de la période glaciaire sont présents sur la parcelle mais dissimulés par la plantation. Un buron en ruine indique une utilisation passée du secteur comme estive. Malgré un milieu montagnard rude et une forêt peu accueillante, l’ENS est utilisé comme lieu de promenade mais surtout comme une zone de passage vers le fond du cirque (randonnée à pied, à cheval, ski de fond...) par les touristes et les professionnels qui les accompagnent.

A.3.3 Régime foncier et infrastructures

L’ENS est composé de deux parcelles cadastrales, propriété du CG 63. Le régime foncier des parcelles riveraines est privé, excepté la parcelle G1-82 qui est sectionale. Cette situation doit être prise en compte dans la gestion de l’accès à la Pessière. 8 burons sont identifiés à proximité de l’ENS et un à l’intérieur (buron de la Montagne du Mont). Très peu d’infrastructures sont présentes au sein du périmètre. Plusieurs sentiers pédestres et/ou équins traversent l’ENS ainsi qu’une piste de ski de fond. Les sentiers sont globalement en bon état malgré une largeur assez importante et un encombrement ponctuel. Quelques zones sont à surveiller, notamment dans la partie est où le sentier principal est dégradé localement.

A.3.4 Activités socio-économiques

A.3.4.1 AGRICULTURE

L’ENS n’est pas directement concerné par l’exploitation agricole mais il est entouré de prairies naturelles et permanentes pâturées durant la période estivale, de mai à octobre. Ces prairies sont destinées à la production fourragère. La fauche est pratiquée sur quelques parcelles au nord-ouest.

A.3.4.2 Activités forestières

Les 46 ha de la Montagne du Mont sont occupés par un peuplement pur d’épicéa commun âgé d’environ 55 ans (1958). Quelques zones sont en mélange avec du pin à crochet. Cette futaie a pour origine le boisement d’une estive avec l’aide financière et selon les normes techniques du Fonds forestier national. La totalité de la surface a été plantée, y compris avec des tentatives infructueuses sur les zones de tourbières.

A partir de 1985, une partie du réseau de piste a été utilisée comme itinéraire de ski de fond. A cet effet des élargissements d’emprises ont été réalisés ainsi que quelques opérations d’éclaircies latérales. La seule véritable intervention sylvicole réalisée à ce jour est une coupe d’amélioration (éclaircie systématique 1 ligne sur 5) sur 8,60 ha en 1998 (partie ouest du massif). Ponctuellement et sur environ 0,80 ha, l’éclaircie a été complétée par une opération sélective qui a prélevé 1 tige sur 6.

La propriété est enclavée. L'accès à une voie publique par l'itinéraire le plus court passe par deux propriétés privées (une forêt sectionale et une prairie d'altitude). Un chemin d'exploitation existe au travers de ces propriétés depuis la route départementale n° 615 et jusqu'à 300 mètres de l'angle nord-ouest de la pessière.

Aucun document de gestion n'a été rédigé. Le boisement dépend du régime forestier depuis 2004 et sa gestion sylvicole est donc assurée par l'ONF qui, après propositions faites au propriétaire, devrait établir un document d'aménagement forestier. Le Conseil général n'est redevable d'aucune créance du Fonds forestier national.

L'article 7 du décret de création de la RNNCS mentionne que : « ...les coupes rases sont interdites, sauf dans la plantation de la montagne du Mont située dans la commune de Chastreix et sous réserve de l'autorisation par le préfet. ».

Un diagnostic sylvicole (sur les tiges vivantes), effectué au printemps 2009 par l'ONF, décrit un peuplement forestier d'altitude, de stabilité assez moyenne, très fortement exposé aux effets des vents dominants (ouest et sud), du givre, et de la neige lourde, avec de nombreux sujets écimés (30%) Les qualités stationnelles sont bonnes et permettent même une production forestière assez soutenue (ONF, 2010).

Le niveau des indices synthétiques observés montre que les interventions sylvicoles doivent être conduites dans de brefs délais. Tout retard se traduirait par une augmentation du risque d'instabilité du peuplement pouvant à moyen terme (5 à 10 ans) rendre impossible l'opération de restauration. La structure actuelle avec des lisières fermées présente un effet de bloc qui participe partiellement au maintien de la stabilité.

L'enjeu autour de la gestion forestière est majeur. Le projet de réhabilitation écologique constitue l'unique démarche de gestion forestière mise en œuvre.

A.3.4.2 FREQUENTATION ET ACTIVITES TOURISTIQUES

L'ENS est concerné par la pratique de la randonnée pédestre et de la promenade, du tourisme équestre, du ski de fond. Quelques kilomètres de sentiers traversent la Montagne du Mont. Le parking, dit du foyer de ski de fond, situé à l'ouest du bois des salis possède 30 places. La parcelle n°83 au sud de la plantation abrite un buron, le Merdençon, restauré pour l'accueil de randonneurs sous la forme d'un refuge de montagne en autogestion.

A.3.4.3 EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET MAITRISE DE L'EAU

L'ENS est concerné par le SDAGE Adour Garonne (2010-2015), le SAGE Dordogne (en cours d'élaboration) et le contrat de rivière Haute Dordogne (2003-2011), réalisé par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne). Aucune exploitation d'eau n'a lieu sur l'ENS.

A.3.4.4 CHASSE ET PECHE DE LOISIR

La pêche est inexistante sur l'ENS. L'activité de chasse n'est pas pratiquée dans la parcelle elle-même : les chasseurs empruntent surtout les chemins qui la traversent afin de se rendre à des points stratégiques dans la vallée de la Fontaine salée. Seule la chasse au lièvre est présente en pourtour de l'ENS par la société communale de chasse de Chastreix. A part pour les champignons, la cueillette est quasi absente de l'ENS.

A.3.4.5 SYNTHÈSE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

L'ENS et ses alentours sont le support de plusieurs activités socio-économiques (tab.4). Les activités touristique et sportive dominant mais la fréquentation reste assez faible et les impacts limités. La sylviculture, bien qu'absente pour le moment, sera prédominante dans les années à venir. Les autres activités sont principalement réalisées en pourtour.

Tableau 4 : Récapitulatif des pratiques et acteurs des activités sportives et touristiques de l'ENS.

Activités et usages	Acteurs	Localisation	Caractéristiques	Tendance	Impacts
Tourisme équestre	Sancy Cheval	ENS et alentours	De mai à octobre, entre 65 à 70 passages par an avec des groupes de 5 chevaux en moyenne	=	Moyen, piétinement
Randonnée pédestre (y compris raquettes à neiges)	SEM Mont-Dore SEM Super-Besse Office du Tourisme du Sancy AMM	Fontaine salée	3 et 12 personnes/heure en période de pointe	↗	Faible
Ski de fond	Communauté de communes du Massif du Sancy	ENS et alentours (liaison)	De novembre à avril, selon l'enneigement 150/200 fondeurs (Sancy blanche)	=↘	Faible

Chasse	société de chasse de Chastreix GIC gibier de Montagne FDC63, ONCFS, DDT...	ENS alentours	et Mammifères : période d’ouverture et modalités fixées par arrêté préfectoral	=↘	Moyen à faible
Pêche	AAPPMA de la Tour d’Auvergne Fédération de pêche du 63 ONEMA	Hors (Gagne et Fontaine salée)	ENS et Période d’ouverture et modalités fixées par arrêté préfectoral	=	Faible
Agriculture	Privé et CAP	Hors ENS	Pâturage et prairies de fauche	=	Moyen
Sylviculture	ONF	ENS	Travaux de restauration prévue dans le cadre du plan de gestion	↗	Fort

A.4 Vocation à accueillir et intérêt pédagogique

Le site n’est pas directement accessible. Un parking est situé sur la D615 reliant le bourg de Chastreix à la station de ski. De là, la voie forestière du bois des Salis amène les randonneurs vers la plantation. L’accès est donc aisé bien qu’à la sortie de la forêt, il faille traverser une propriété privée avant d’arriver à l’ENS. Un seul sentier est indiqué sur la carte IGN mais les sentiers sont nombreux au cœur de la plantation et permettent de se rendre dans de nombreux secteurs.

Actuellement, aucune offre structurée d’animations n’est proposée. Dans le cadre du programme d’animations ENS organisé par le Conseil général, au minimum une visite a été organisée chaque été depuis 2007. Aucun équipement ne permet de faire de la pédagogie. Aucun document concernant directement l’ENS n’est publié.

La fréquentation est limitée à des randonneurs à pieds, à cheval, en ski de fond ou en raquettes. Les chasseurs et agriculteurs sont le plus souvent de passage. Les acteurs locaux, et en particulier les accompagnateurs en moyenne montagne et le centre équestre de Baffaud, utilisent fréquemment et depuis longtemps le territoire comme support de découverte.

L’ENS fait partie d’une zone peu fréquentée. C’est aussi un secteur où la sensibilité écologique est moindre. Cependant, l’intégrité de ces milieux est forte. La pessière fait partie d’une vaste zone de tranquillité pour la faune. La vulnérabilité des espèces et milieux présents nécessite une prise en compte lors de la valorisation pédagogique.

Bien que les sentiers ne soient pas très sollicités, certaines parties ont un état de conservation moyen. La gestion du cheminement à l’intérieur de l’ENS doit être renforcée. La capacité de charge globale sur l’ENS n’est pas atteinte.

La présentation et l’explication d’une restauration écologique exemplaire dans le cadre d’une réserve naturelle demeure le principal intérêt pédagogique de la Montagne du Mont.

A.5 Valeurs et enjeux

A.5.1 Valeur du patrimoine naturel

L’ENS de la Montagne du Mont n’a pas de grande valeur écologique mais présente tout de même quelques espèces d’intérêt patrimonial. Les habitats naturels sont souvent mal caractérisés, peu représentés et isolés. 414 espèces sont inventoriées sur l’ENS dont 209 espèces végétales (17 patrimoniales) et 205 espèces animales (24 patrimoniales). Pour l’ensemble des groupes faunistique et floristique étudiés (hormis les bryophytes), la diversité est inversement proportionnelle à la densité de la pessière.

Le patrimoine géologique est très faible, seuls quelques blocs erratiques sont présents. Aucune information ne concerne le sol. Le réseau hydraulique, sa densité et sa qualité ont sûrement été fortement modifiés par la plantation. Malgré sa présence au sein d’un site exceptionnel, le point noir formé par la plantation confère à l’ENS un aspect imposant, artificiel et peu accueillant. Sa visibilité dans le massif, en particulier du puy de Sancy, accentue l’impact paysager négatif.

L’intérêt de la pessière réside principalement dans la mosaïque d’habitats présents dans les clairières et dans les potentialités alentours. En effet, le site remarquable de la vallée de la Fontaine Salée, véritable cœur de nature, est reconnu pour ses qualités paysagère, géomorphologique, son chevelu hydrographique et ses milieux tourbeux et forestiers. La faune et la flore associés sont d’une grande diversité et de qualité.

Un véritable réseau d’espaces protégés entoure la parcelle. La présence d’espèces patrimoniales et d’habitats d’intérêt communautaire confirme la place de l’ENS dans ce réseau.

L’impact de la pessière est indéniable et agit à différents niveaux. Aucune étude précise n’a été menée mais les observations *in situ* et la bibliographie apportent des éléments sur plusieurs points.

La pessière a tout d’abord un impact visuel majeur sur le paysage de la Fontaine Salée. Celle-ci est bien visible depuis le puy de Sancy où elle est située sur le premier plan d’une vision panoramique. Elle l’est moins depuis

le reste du massif (routes, chemins, village...). A l’intérieur de l’ENS, la densité du peuplement réduit les possibilités de vision sur l’extérieur. Certains chemins ou vues filtrées laissent néanmoins deviner la présence des espaces ouverts de la Fontaine Salée et l’environnement grandiose du massif du Sancy. La sortie, souvent assez brutale, crée un effet de surprise et offre une vue exceptionnelle. L’effet de contraste est particulièrement saisissant du côté est.

La composition du couvert arboré a une influence importante sur les propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol, en particulier dans les horizons superficiels (AUGUSTO ET AL, 2002). L’effet des essences est important mais les caractéristiques du site et le type de gestion sylvicole sont aussi à prendre en compte. La synthèse bibliographique d’AUGUSTO (1999) distingue plusieurs impacts.

Le bilan des flux d’éléments entrant et sortant de l’écosystème (apports atmosphériques, altération des minéraux du sol, exportation par la récolte de la biomasse et pertes par drainage) dans les peuplements d’*épicéas* est nettement déficitaire. Le même constat est fait pour les flux internes : les prélèvements par les feuillus sont supérieurs ou égaux à ceux des résineux mais la restitution au sol (par la litière) est inférieure chez les seconds. L’accumulation de la litière est plus importante sous les essences résineuses. La teneur en matière organique dépend de l’essence : *épicéa* > pin ; hêtre > douglas; bouleau ; chênes. La stabilité du sol varie aussi en fonction de l’essence : chêne et hêtre mélangés > mélèze d’Europe > *épicéa* et chêne pédonculé > hêtre > *épicéa*. La **fertilité des sols** est donc réduite.

Bien que l’acidification des sols par les arbres soit un phénomène naturel, l’**acidification** des horizons superficiels est plus importante sous les résineux que sous les feuillus. Dans sa thèse, AUGUSTO (1999) classe la capacité des essences à acidifier les sols et à altérer les minéraux selon le gradient suivant : *épicéa* > pin; sapin > douglas > chêne; hêtre. Les résineux produisent plus d’acidité que les essences feuillues *via* leur litière, et l’interception de l’acidité provenant des dépôts atmosphériques. Parmi les essences résineuses, l’*épicéa* est l’une des plus néfastes.

Le **régime hydrique** et le microclimat forestier sont aussi concernés. Les résineux interceptent plus les précipitations que les feuillus. Les teneurs en eau des horizons superficiels sont donc inférieures sous l’*épicéa* que sous le hêtre. La lumière arrivant au sol est inférieure sous l’*épicéa* (par rapport au hêtre) mais l’influence de la gestion sylvicole, *via* l’intensité de la plantation et des éclaircies est plus forte. La température de l’air est légèrement inférieure sous l’*épicéa*.

L’impact des *épicéas* sur les **cours d’eau** est précisé dans un rapport de l’ONF concernant le programme life « ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée » (PEREIRA, 2009) : absence de lumière, érosion des berges, colmatage du lit mineur, banalisation des habitats rivulaires et aquatiques, risques accrus de chablis... Les modifications physiques provoquées par les plantations monospécifiques de résineux impactent les communautés végétales et animales inféodées au cours d’eau.

Lorsque le peuplement est dense et régulier, l’absence de lumière au sol empêche le développement de la strate herbacée, ce qui contribue à l’instabilité du sol. La dégradation de la litière est aussi ralentie et s’accumule (acidification).

L’impact des essences sur la **biocénose forestière** n’est pas bien documenté. La végétation est influencée par la quantité de lumière transmise, le micro climat, la qualité et la quantité de la litière. L’effet des essences de résineux sur la richesse spécifique de la végétation n’est pas avéré contrairement à celui de la sylviculture (densité du peuplement). La nature de l’essence dominante de la strate arborée influence aussi la composition de la biocénose en modifiant les conditions du milieu. L’*épicéa* est très défavorable aux populations de vers de terre mais favorable aux bryophytes.

La restauration écologique et paysagère permettra de réduire les impacts négatifs de la pessière. L’élimination progressive de l’*épicéa*, l’installation d’essences autochtones, la création de clairières et de corridors de milieu ouverts favorisera la biodiversité et la naturalité du site.

A.5.2 Enjeux de l’ENS

ENJEUX DE CONSERVATION

- la restauration écologique et paysagère de l’ENS ;
- la préservation des tourbières et des zones humides ;
- l’amélioration des ruisseaux et de leur état fonctionnel ;
- la préservation des espèces patrimoniales.

ENJEUX DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

- la connaissance et le suivi de l’impact de la restauration sur le fonctionnement du site

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET PEDAGOGIQUES

- la diffusion technique et scientifique de la restauration ;
- l’information de la population locale et des acteurs locaux.

La maîtrise et le cadrage des activités socio-économiques, en particulier des activités sportives est indispensable. La présence de l’ENS au sein d’une réserve naturelle nationale nécessite une réelle coordination des projets de gestion.

Section B Gestion de l’ENS

B.1 Généralités

Parmi les enjeux relevés pour l’ENS de la Montagne du Mont, on retiendra : la restauration écologique et paysagère ; l’eau, les tourbières et les zones humides ; les espèces patrimoniales et les connaissances fondamentales ; la communication sur la restauration, l’implication territoriale et l’accueil du public ainsi que la gouvernance.

9 objectifs à long terme et 18 objectifs du plan 2013-2017 ont été formulés. Les opérations résultent de la mise en œuvre concrète et planifiée d’un ou plusieurs moyens qui permettent la réalisation des objectifs du plan (tab.6).

Les opérations sont présentées sous formes de **48 fiches actions**, elles comprennent :

- le nom de l’opération, son code et sa priorité,
- le contexte et les enjeux,
- le descriptif et la méthode,
- les maîtrises d’ouvrage et d’œuvre et les partenaires associés,
- le coût prévisionnel sur la durée du plan de gestion, l’échéancier de réalisation, les financements,
- les indicateurs d’évaluation (réalisation, résultats).

Plusieurs domaines d’activité sont visés : la police de l’environnement et surveillance du territoire (1 fiche), la gestion des habitats (9), le suivi écologique et les études (14), le suivi administratif (13), la maintenance des infrastructures et outils (2), la fréquentation, accueil du public et information (9).

Un **tableau de programmation quinquennal** 2013-2017 permet une synthèse des opérations prévues par le plan de gestion.

B.2 La restauration écologique et paysagère

B.2.1 Enjeux de restauration et orientations générales

L’enjeu principal de la Montagne du Mont est la conversion de la pessière vers un paysage d’estives boisées, hétérogène, alternant milieux ouverts et fermés, assurant des connexions et riche en biodiversité. L’impact paysager, très certainement le plus visible, est associé à un effet plus global sur l’ensemble de l’écosystème. Les travaux envisagés, visant l’élimination de l’épicéa au profit d’essences autochtones, permettront à terme d’y remédier.

Suite à plusieurs années de réflexion et d’études où l’ensemble des options de gestion (non intervention, coupe à blanc, exploitation traditionnelle ou alternative) a été envisagé, le choix d’une restauration écologique et paysagère progressive, expérimentale et prenant en compte la biodiversité et le fonctionnement écologique a été fait. La première étape de cette restauration passe par la réalisation de travaux forestiers.

Au regard des contraintes réglementaires (RNN, site classé.), écologiques (instabilité croissante du peuplement, sensibilité des sols au tassement, habitats et espèces patrimoniales), de la période d’intervention limitée et de l’enclavement de la parcelle ; une technique de débardage alternative est privilégiée.

La technique par câble mâât permet de s’affranchir en partie, des aléas climatiques et notamment ceux liés à l’humidité des sols ; elle permet également des franchissements portés (ou semi-portés) au-dessus de milieux sensibles (ruisseaux, tourbières, autres). Cette technique permet de réduire quasiment à zéro les impacts sur les sols. Elle sera donc utilisée pour la première tranche de travaux.

B.2.2 Restauration par débardage aérien

Il y a environ 16 853 m³ de bois sur la parcelle de la Montagne du Mont. Quatre phases de travaux sont prévues sur plus de vingt ans (2014, 2020, 2026 et 2036) et réalisées sur quatre zones distinctes. Elles permettront d’extraire 12 600 m³ de bois, soit 75 % du volume total. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la modification des volumes engendrés par l’accroissement entre 2 coupes et les facteurs climatiques.

La zone E correspond aux emprises cours d’eau, tourbières et corridors. La zone EP correspond aux emprises paysagères (zones ouvertes) dont l’essentiel de la surface jouxte les zones à vocations d’estives boisées (EB). La zone EB correspond aux estives boisées (futaie claire). La zone MF correspond au reste du massif forestier (forêt traditionnelle). L’exploitation des 4 types d’entités (E, EP, EB, MF) se fera simultanément sur l’ensemble de l’ENS, afin de limiter les impacts sur le milieu et d’optimiser les interventions ; mais suivant des critères d’intensité et de répartition propres.

L’exploitation se fera par extraction totale des produits, houppiers compris : abattage manuel des tiges ; débardage par câble-mât ; façonnage, tri des produits et traitement des sous produits (broyage, plaquettes forestières) sur place ou sur la place de dépôt.

Le schéma d’intervention reste à préciser et 5 scénarios ont été étudiés pour acheminer les produits jusqu’à port de camion : 2 versions sont proposées par scénario : coupe progressive (2 passages : en 2014 puis 2020) ou en un seul passage pour les 7 ha des zones E et EP (tab.5).

Parmi les cinq scénarios étudiés, le 5^{ème} a été retenu et la version 2 (coupe en un seul passage pour les zones E et EP) choisie. Ce scénario consiste en une exploitation par câble mât à l’intérieur de la parcelle puis la reprise des grumes par porteur sur la servitude de passage. Il nécessite le renforcement de la voirie en forêt sectionale de Baffaud et autres pour le passage des grumiers et la création d’une place de dépôt à l’entrée de la pâture.

B.2.3 Financement

La première tranche de travaux, prévue pour 2014, nécessite un investissement de 145 000 euros. Le coût d’exploitation comprend les dépenses prévues pour l’exploitation en elle-même (avec remise en état) et l’assistance par aide technique de l’ONF. Malgré la recette issue des 5844 m³ de bois, le bilan financier reste négatif. Plusieurs infrastructures sont nécessaires afin de mener à bien les travaux de restauration : renforcement du chemin d’exploitation pour la mise aux normes grumiers et création d’une place de dépôt / retournement en limite de réserve naturelle.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme ne pouvant porter, techniquement et financièrement, à lui seul cet ambitieux projet, plusieurs financeurs sont envisagés pour contribuer à la réalisation de cette opération : Europe, Etat et Conseil général.

Tableau 6 : Opération du plan de gestion 2013-2017.

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan 2013-2017	Opérations 2013-2017	Code	Priorité	
1. Restauration écologique et paysagère	I. Mettre en place un paysage d'estives boisées riche en biodiversité	I.A. Obtenir les autorisations et le financement nécessaires à la réalisation des travaux de restauration	Faire les demandes d'autorisations de travaux de restauration	AD 1	★★★	
			Elaborer le plan de financement et faire les demandes	AD 2	★★★	
			Intégrer les opérations du plan de gestion de l'ENS dans celui de la RNNCS	AD 3	★★★	
		I.B. Mettre en place les équipements préalables aux travaux	Obtenir les autorisations et conventions de passage nécessaires à la réalisation des travaux	AD 4	★★★	
			Mettre en place les infrastructures nécessaires aux travaux	GH 1	★★★	
			Délimiter et matérialiser les limites des types de coupes et des zones à protéger lors des travaux	GH 2	★★★	
		I.C. Redessiner les lisières forestières, éclaircir le peuplement d'épicéas et favoriser la diversité arbustive et arborée	Réaliser la coupe de la zone E	GH 3	★★★	
			Réaliser la première coupe des zones EP, EB et MF (phase 1)	GH 4	★★★	
			Ne pas couper les essences autochtones et favoriser leur reprise	GH 5	★★	
		II. Evaluer les impacts de la restauration	II.A. Suivre et évaluer l'impact de la première tranche de travaux sur le paysage	Réaliser un suivi photographique	SE 1	★★
				Mettre en place un suivi de la végétation des zones ré ouvertes	SE 2	★★★
			II.B. Suivre et évaluer l'impact de la première tranche de travaux sur le patrimoine naturel	Mesurer l'évolution du peuplement d'oiseaux	SE 3	★★
				Mesurer l'évolution du peuplement de rhopalocères et d'odonates	SE 4	★★
Réaliser un inventaire orthoptères	SE 5			★		
2. Eau, tourbières et zones humides	III. Améliorer la fonctionnalité et la qualité des tourbières et des zones humides	III.A. Réhabiliter les habitats naturels dégradés	Réaliser la coupe de la zone E	GH 3	★★★	
		III.B. Suivre et évaluer l'impact de la première tranche de travaux sur les tourbières	Réaliser un diagnostic fonctionnel des tourbières et des zones humides	SE 6	★★★	
	IV. Améliorer la qualité (morphologique, physico-chimique, biologique) des cours d'eau	IV.A. Restaurer l'hydraulique des têtes de ruisseaux	Poursuivre l'étude sphagnologiques des zones tourbeuses	SE 7	★	
			Réaliser la coupe de la zone E	GH 3	★★★	
		IV.B. Evaluer l'impact de la première tranche de travaux sur l'eau	Nettoyer les berges et les lits des cours d'eau	GH 6	★★	
	3. Espèces patrimoniales et connaissances fondamentales	V. Préserver les espèces patrimoniales	V.A. Conserver les espèces patrimoniales	Réaliser un IBGN avec détermination à l'espèce	SE 8	★★
				Conserver des arbres à habitats et du bois mort	GH 7	★★
Mettre en place des îlots de vieillissement				GH 8	★★	
Définir les zones de micro trouées et les corridors biologiques				GH9	★★	
Suivre l'évolution la flore patrimoniale				SE 9	★★	
VI. Approfondir les connaissances écologiques		VI.A. Acquérir et organiser les connaissances écologiques	Suivre l'évolution la bryoflore patrimoniale	SE 10	★	
			Suivre l'évolution des rhopalocères patrimoniaux	SE 11	★★	
			Suivre l'évolution du merle à plastron	SE 12	★★	
			Effectuer une veille naturaliste	SE 13	★	
			Réaliser une étude des sols	SE 14	★	
4. Communication sur la restauration, implication territoriale et accueil du public	VII. Faire connaître la restauration écologique et paysagère	VII.A. Communiquer sur l'ENS et les travaux de restauration	Mettre en place et actualiser la base de données naturaliste	AD 5	★★	
			Publier un livret pédagogique sur les travaux de restauration	FA 1	★★	
			Diffuser de l'information sur l'ENS et les travaux de restauration	FA 2	★★	
	VIII. Favoriser la reconnaissance locale, faire connaître l'ENS et accueillir le public	VIII.A. Organiser et maîtriser les activités sportives sur le site et ses alentours	Publier les résultats des études dans des revues techniques et scientifiques	FA 3	★	
			Conception et mise en place d'un plan de circulation des activités sportives	AD 6	★★★	
			Cadrer les manifestations sportives	FA 4	★	
			Etablir des conventions de passage pour l'accès à l'ENS par le grand public	AD 7	★★	
			Maintenir les relations avec les acteurs locaux et la population	FA 5	★	
		VIII.B. Conforter les aménagements pour l'accueil du public	Entretenir les chemins	IO 1	★	
			Améliorer et entretenir la signalétique directionnelle	FA 6	★★	
			Créer et installer deux panneaux d'information sur l'ENS et les travaux mis en œuvre	FA 7	★★	
			Entretenir le buron	IO 2	★	
			Maintenir l'accès au public y compris lors des travaux de restauration	FA 8	★★	
VIII.C. Encadrer l'accueil du public	VIII.C. Encadrer l'accueil du public	Surveiller le site	PO 1	★		
		Assurer des animations/balades nature auprès du grand public	FA 9	★		
		Maintenir des relations régulières entre les services du CG et le gestionnaire	AD 8	★★★		
		Préparer et réunir le comité local de suivi de l'ENS	AD 9	★★		
		Rédiger les rapports d'activités annuels	AD 10	★★★		
		Etablir et faire fonctionner un groupe de travail opérationnel sur le suivi des travaux	AD 11	★★★		
5. Gouvernance	IX. Assurer la gouvernance et le suivi administratif de l'ENS	IX.A. Assurer la gouvernance et la gestion administrative et financière	Evaluer le plan de gestion 2013-2017	AD 12	★★★	
			Rédiger un nouveau plan de gestion	AD 13	★★★	

